Nations Unies

S/PV.7816



Conseil de sécurité

Soixante et onzième année

Provisoire

7816e séance

Vendredi 18 novembre 2016, à 10 heures
New York

Président :	M. Ndiaye	(Sénégal)
Membres :	Angola	M. Gaspar Martins
	Chine	M. Liu Jieyi
	Égypte	M. Aboulatta
	Espagne	M. Oyarzun Marchesi
	États-Unis d'Amérique	Mme Coleman
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	Mme Gueguen
	Japon	M. Bessho
	Malaisie	M. Ibrahim
	Nouvelle-Zélande	M. van Bohemen
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Hickey
	Ukraine	M. Vitrenko
	Uruguay	Mme Carrión
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Suárez Moreno

Ordre du jour

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales

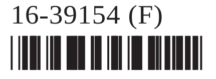
La coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine dans le domaine de la paix et de la sécurité

Rapport du Secrétaire général sur le renforcement du partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine sur les questions en Afrique, et notamment sur les activités du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine (S/2016/780)

Lettres identiques datées du 22 septembre 2016, adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2016/809)

Lettre datée du 10 novembre 2016, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Sénégal auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2016/966)

16-39154 (F)







La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l’ordre du jour

L’ordre du jour est adopté.

Coopération entre l’Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales

La coopération entre l’Organisation des Nations Unies et l’Union africaine dans le domaine de la paix et de la sécurité

Rapport du Secrétaire général sur le renforcement du partenariat entre l’Organisation des Nations Unies et l’Union africaine sur les questions de paix et de sécurité en Afrique, et notamment sur les activités du Bureau des Nations Unies auprès de l’Union africaine (S/2016/780)

Lettres identiques datées du 22 septembre 2016, adressées au Président de l’Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2016/809)

Lettre datée du 10 novembre 2016, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Sénégal auprès de l’Organisation des Nations Unies (S/2016/966)

Le Président : Conformément à l’article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j’invite les personnalités ci-après à participer à la présente séance : M. El Ghassim Wane, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix; S. E. M. Téte António, Observateur permanent de l’Union africaine auprès de l’Organisation des Nations Unies; M. Haile Menkerios, Représentant spécial du Secrétaire général auprès de l’Union africaine; et S. E. M. Donald Kaberuka, Haut-Représentant de l’Union africaine chargé du Fonds africain pour la paix.

Conformément à l’article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j’invite S. E. M. João Vale de Almeida, Chef de la délégation de l’Union européenne auprès de l’Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l’examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J’appelle l’attention des participants sur le document S/2016/780, qui contient le rapport du Secrétaire général sur le renforcement du partenariat entre l’Organisation des Nations Unies et l’Union africaine sur les questions de paix et de sécurité en Afrique, et notamment sur les activités du Bureau des Nations Unies auprès de l’Union africaine, ainsi que sur le document S/2016/809, qui contient des lettres identiques datées du 22 septembre 2016, adressées au Président de l’Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général.

J’appelle également l’attention des participants sur le document S/2016/966, qui contient une lettre datée du 10 novembre 2016, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Sénégal auprès de l’Organisation des Nations Unies, transmettant une note conceptuelle sur la question à l’examen.

Je donne à présent la parole à M. Wane.

M. Wane : Je voudrais, au nom du Secrétaire général adjoint, M. Hervé Ladsous, remercier le Sénégal, qui assume la présidence du Conseil, pour la présente séance fort opportune. Je me dois d’avouer, en tant qu’ancien fonctionnaire de la Commission de l’Union africaine, où j’ai travaillé pendant plus de deux décennies, que je me sens particulièrement privilégié, honoré, de pouvoir m’adresser au Conseil sur un sujet d’une importance cruciale non seulement pour l’Afrique mais également pour le système de sécurité collective. Il s’agit d’un sujet sur lequel j’ai beaucoup travaillé tout au long de ma carrière à l’Union africaine et je suis évidemment particulièrement attaché au partenariat entre l’ONU et l’Union africaine parce que je crois fermement qu’il n’y a pas d’autre option qu’un partenariat étroit entre les deux organisations. Je me sens aussi privilégié de pouvoir maintenant, dans le cadre de mes nouvelles fonctions à l’ONU, contribuer au renforcement de ce partenariat. Monsieur le Ministre, je remercie encore une fois le Sénégal d’avoir pris l’initiative de la présente séance fort bienvenue.

(*l’orateur poursuit en anglais*)

Pour commencer, je voudrais énoncer plusieurs faits. Premièrement, la coopération entre l’ONU et l’Union africaine en matière de paix et de sécurité n’est pas nouvelle et est devenue un partenariat stratégique – un partenariat plus solide fondé sur une interprétation nouvelle et tournée vers l’avenir du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Il ne fait aucun doute que le débat d’aujourd’hui contribuera à cet impératif. M. Ladsous a pris la parole devant le Conseil de sécurité lors du débat public (voir S/PV.7694) organisé en mai

dernier pour faire le bilan des progrès accomplis dans le renforcement du partenariat en matière de paix et de sécurité sur le continent. Ce débat a eu lieu à l'occasion du dixième anniversaire des consultations annuelles entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine.

Le Secrétaire général a souligné à maintes reprises que le renforcement des partenariats mondiaux et régionaux est absolument essentiel, en particulier en Afrique. Son rapport (S/2016/780) sur le renforcement du partenariat entre l'ONU et l'Union africaine, que le Représentant spécial, M. Haile Menkerios, présentera sous peu, témoigne des efforts mutuels déployés au fil des ans pour renforcer les relations stratégiques entre les deux organisations. Les relations entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine revêtent également une grande importance. Je constate que les deux conseils se réunissent maintenant chaque année à New York et à Addis-Abeba. Même si une harmonisation plus poussée des efforts pourrait toujours être encouragée, il est unanimement admis qu'il y a un très grand nombre de domaines d'intérêt commun dans lesquels l'Union africaine et l'ONU peuvent travailler ensemble.

Le Secrétariat et la Commission de l'Union africaine ont également renforcé leur coopération au niveau stratégique, par l'intermédiaire de l'Équipe spéciale conjointe chargée des questions de paix et de sécurité, qui se réunit deux fois par an, et au niveau technique, dans le cadre des réunions annuelles entre homologues, dont la prochaine doit avoir lieu en décembre à Addis-Abeba. Des visioconférences et téléconférences mensuelles au niveau de la direction et des échanges quotidiens au niveau opérationnel ont également lieu. Le Secrétariat accueillera à la fin du mois ici, au Siège, des experts du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine pour une visite de familiarisation, ce qui est inédit, dans le but de mieux connaître et comprendre ses processus internes.

Ma deuxième remarque a trait à la dimension opérationnelle du partenariat, qui découle de façon logique du partenariat. À cet égard, je tiens à mentionner les progrès considérables réalisés dans le domaine de l'appui opérationnel, déjà mis en avant dans le rapport (voir S/2015/446) du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix publié en 2015. En l'espace d'un peu plus de 10 ans, une solide coopération entre l'Union africaine et l'ONU en matière de planification et d'appui aux opérations de paix est devenue la norme. Il s'agit notamment d'expériences relatives au passage d'opérations de l'Union africaine à des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, en République centrafricaine et au Mali par également, de la gestion commune d'opérations hybrides, avec l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, et de la fourniture de dispositifs d'appui logistique financés par les contributions destinées aux missions sous conduite de l'Union africaine, telle la Mission d'observation militaire de l'Union africaine en Somalie.

Faisant le bilan de 13 années de coopération au niveau opérationnel, le rapport publié en septembre (voir S/2016/809), intitulé « Rapport de l'examen conjoint Union africaine-Organisation des Nations Unies des mécanismes existants de financement et d'accompagnement des opérations d'appui à la paix de l'Union africaine autorisées par le Conseil de sécurité de l'Organisation », propose aux États Membres le premier exposé complet des dispositifs employés par le passé et toujours immédiatement disponibles, ainsi que des observations finales plus générales sur les enseignements tirés. Je voudrais appeler l'attention des membres du Conseil sur le fait que deux des cinq observations finales figurant dans le rapport indiquent que l'ONU doit s'adapter à la complexité accrue des problèmes auxquels la communauté internationale doit faire face en matière de sécurité, en Afrique en particulier, que ce soit dans le cadre de ses interventions ou pour appuyer les opérations d'appui à la paix de l'Union africaine.

Je citerai plusieurs chiffres pour illustrer l'importance de l'Afrique pour le maintien de la paix, et vice-versa. Neuf des 16 missions de maintien de la paix des Nations Unies sont déployées en Afrique. Ces missions emploient à elles seules 83 % de l'ensemble du personnel en tenue et 86 % des ressources financières approuvées aux fins des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Au mois de juillet, 20 des 30 fournisseurs de personnel en tenue dans le cadre des opérations de maintien de la paix des Nations Unies étaient des États d'Afrique. Près de la moitié de l'ensemble du personnel de maintien de la paix en tenue est fourni par des États membres de l'Union africaine.

Cela m'amène à mon troisième point. La complexité des conflits actuels en Afrique et les tendances observées montrent qu'il est nécessaire de renforcer plus encore la coopération opérationnelle de l'ONU avec les opérations de paix de l'Union africaine, ainsi que l'appui qui leur

est fourni. Ce faisant, nous devons être pragmatiques et nous employer à obtenir des résultats concrets, afin de répondre, comme il se doit, aux besoins sur le terrain, d'aider les pays et les communautés brisées à tourner la page de la violence et du conflit, et de consolider la paix là où elle a été instaurée.

Selon nous, ce constat conforte les appels lancés à plusieurs reprises dans le passé par le Conseil et par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine quant à la nécessité de trouver les moyens de garantir un financement prévisible, souple et durable pour les opérations de paix de l'Union africaine autorisées par le Conseil de sécurité.

Dans son rapport daté du 2 septembre 2015 sur l'avenir des opérations de paix des Nations Unies (S/2015/682), le Secrétaire général a salué la volonté de l'Union africaine de parvenir à l'autosuffisance, y compris en finançant 25% de ses futures opérations de paix. Il a ensuite exhorté les États Membres à examiner d'urgence la manière dont l'ONU pouvait donner suite à cette initiative. Le 18 juillet, il a salué la décision historique prise par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine à Kigali, qui définissait des étapes concrètes permettant d'atteindre l'autosuffisance, et plus particulièrement le budget relatif à la paix et à la sécurité de l'Union africaine.

Le débat d'aujourd'hui est l'occasion pour les États Membres d'ébaucher une réponse. Ce faisant, ils renforceront le rôle de l'ONU et consolideront la riposte régionale.

Pour notre part, au Secrétariat, nous continuerons de collaborer étroitement avec l'Union africaine afin de créer, dans la mesure du possible, des approches harmonisées entre le Secrétariat et la Commission. Pour ce faire, nous nous appuierons naturellement sur notre Bureau auprès de l'Union africaine, que je tiens à féliciter pour le rôle central qu'il a joué dans le renforcement du partenariat entre l'Union africaine et l'ONU. Ayant travaillé avec le Bureau d'Addis-Abeba dans le cadre de mes anciennes fonctions à la Commission de l'Union africaine, je peux témoigner de la qualité et de la solidité de sa contribution aux relations entre l'Union africaine et l'ONU. Tout ce qui peut être fait pour renforcer les capacités et augmenter les ressources de la Commission représente naturellement une bonne chose pour le renforcement du partenariat entre les deux organisations.

Il peut parfois sembler plus simple pour chaque organisation de travailler seule étant donné les obstacles qui peuvent se faire jour dès que des mesures concrètes sont envisagées en vue d'une coopération plus étroite. La tendance a souvent été de mettre en évidence les difficultés plutôt que les mécanismes novateurs de coopération. Or, c'est bien cette innovation que nous devons encourager et stimuler pour contourner les obstacles.

Quelles que soient les difficultés au niveau de la coopération entre l'ONU et l'Union africaine, et c'est ma dernière observation, il n'existe en fait pas d'autre solution qu'un partenariat renforcé. Il est désormais clairement reconnu qu'aucune organisation ne peut à elle seule relever efficacement les défis à la paix et la sécurité qui sont aujourd'hui de plus en plus complexes et multiformes, comme l'a indiqué le Secrétaire général dans son rapport daté de janvier 2012. Nous n'avons pas d'autre choix que de surmonter ces difficultés. Alors que l'ONU est responsable au premier chef du maintien de la paix et de la sécurité internationales, l'Union africaine est l'un de ses partenaires les plus importants pour faire face aux défis communs qui se posent en Afrique. L'Union africaine s'est également dite prêt à jouer un rôle et a déployé des efforts pour renforcer l'architecture de paix et de sécurité. La voie vers l'avenir passe donc par l'innovation, la créativité et le pragmatisme.

Je voudrais une fois encore remercier sincèrement le Sénégal d'avoir convoqué la présente séance et remercier également les membres du Conseil de leur engagement constant en faveur d'un partenariat plus solide entre l'ONU et l'Union africaine dans le cadre des efforts que nous déployons de concert pour relever les défis à la paix et à la sécurité auxquels nous sommes confrontés sur le continent africain.

Le Président : Je remercie M. Wane de son exposé.

Je donne à présent la parole à M. António.

M. António : Au nom de la Présidente de la Commission de l'Union africaine, je voudrais surtout vous rendre hommage, Monsieur le Ministre, pour avoir fait le déplacement à New York afin de présider aux destinées de cette importante séance du Conseil de sécurité. Je tiens également à rendre hommage à votre pays, le Sénégal, dont la présidence a mis l'accent en particulier sur la question de la coopération stratégique entre les organisations régionales et l'Organisation des Nations Unies, avec une attention particulière accordée à l'Union africaine (UA).

(*l'orateur poursuit en anglais*)

De nombreux rapports ont souligné le fait que l’architecture de paix et de sécurité internationales, dans sa forme actuelle, est soumise à des pressions considérables compte tenu de la complexité des défis à la paix et la sécurité auxquels le monde fait face aujourd’hui. La complexité des crises actuelles ne devrait qu’augmenter, exigeant toujours plus de cette architecture. Forger un partenariat efficace entre l’ONU et l’Union africaine est donc de la plus grande importance stratégique pour notre sécurité collective.

L’Union africaine a démontré qu’elle était capable d’agir en tant que premier intervenant, ce qui constitue un élément essentiel de l’évolution de l’architecture de paix et de sécurité internationales. Depuis sa création en 2002, l’Union africaine et les organisations sous-régionales ont démontré un avantage comparatif manifeste dans deux types de situations : premièrement, dans les missions où des opérations offensives sont nécessaires et l’ONU n’est pas en mesure de déployer des forces dans les délais prévus; et, deuxièmement, lorsque le Conseil de sécurité est incapable de mobiliser le consensus politique nécessaire pour prendre des mesures. L’Union africaine a montré la voie en déployant ses missions au Burundi, au Darfour, en Somalie, au Mali et en République centrafricaine.

Toutefois, bien que l’Union africaine dispose du mandat, de l’expérience et de la volonté politique nécessaires pour se déployer rapidement afin d’obtenir des résultats, elle n’est pas en mesure de soutenir ces missions à moyen et à long terme, car elle manque de moyens. C’est la raison pour laquelle, en 2015, l’engagement a été pris, à la vingt-quatrième session ordinaire de la Conférence des chefs d’État et de gouvernement de l’Union africaine, de financer 25 % du coût des opérations de paix conduites par l’Union africaine par le biais des contributions statutaires de ses États membres. Cette décision a été réaffirmée à la vingt-cinquième session ordinaire et a abouti à la décision de financement adoptée en juillet de cette année, au Sommet de Kigali.

À cet égard, l’Union africaine a toujours préconisé que les opérations de paix sous conduite de l’Union africaine que l’ONU ne peut pas entreprendre elle-même mais qui sont considérées comme essentielles pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales doivent bénéficier d’un financement prévisible et durable par le biais de contributions statutaires de l’ONU. L’Union africaine considère qu’en déployant de telles missions, elle agit au nom du Conseil de sécurité, qui conserve la responsabilité principale du maintien de la sécurité internationale, conformément à la Charte des Nations Unies.

Il est généralement admis que les modalités actuelles de financement des opérations de maintien de la paix menées par l’Union africaine ne sont ni fiables ni prévisibles, en particulier dans le contexte d’opérations de combat intensives. Bien que les partenaires aient fait preuve de beaucoup de souplesse et d’innovation – et je saisis cette occasion pour exprimer la vive reconnaissance de l’Union africaine pour le soutien de ses partenaires – il existe néanmoins un consensus selon lequel les dispositions financières actuelles ne sont toujours pas viables. Cela est confirmé par l’expérience actuelle, puisque les partenaires, qui sont confrontés à leurs propres pressions financières sur le plan national, sont obligés de réduire l’appui fourni, en particulier à la Mission de l’Union africaine en Somalie (AMISOM).

À cet égard, les recommandations du Groupe indépendant de haut niveau chargé d’étudier les opérations de paix, qui sont conformes à la Position africaine commune de l’UA elle-même, sont pertinentes. On se souviendra en particulier que dans son rapport (voir S/2015/446), le Groupe a recommandé

> « Que les contributions statutaires des États Membres de l’ONU soient mises en recouvrement au cas par cas pour [financer] les opérations de paix de l’Union africaine autorisées par le Conseil de sécurité » (*S/2015/446, par. 249, a)*).

Il faut signaler que l’examen conjoint de l’Union africaine et de l’Organisation des Nations Unies des mécanismes disponibles pour financer et soutenir les opérations d’appui à la paix de l’Union africaine autorisées par le Conseil de sécurité a conclu que l’accès aux contributions mises en recouvrement par l’ONU avait fourni des moyens fiables, prévisibles et durables de financement des opérations d’appui à la paix de l’UA. De ce point de vue-là, nous pouvons tous convenir qu’il est crucial que les opérations d’appui à la paix de l’Union africaine autorisées par le Conseil de sécurité reçoivent le soutien nécessaire pour pouvoir mettre en œuvre efficacement des mandats de plus en plus complexes dans des environnements de plus en plus difficiles. Les faits démontrent également que l’ONU aussi bien que l’UA ont déjà fait preuve d’innovation et de pragmatisme considérables pour définir des modalités afin de fournir un soutien financier et matériel aux missions de l’UA, y compris au moyen de quotes-parts dans certains cas précis. Cela démontre aussi que

l’accès aux contributions mises en recouvrement par l’ONU assure les plus grandes prévisibilité et viabilité pour certains types de missions.

Un accord sur le principe selon lequel les contributions statutaires pourraient être mises à disposition pour soutenir des opérations d’appui à la paix sous conduite de l’Union africaine autorisées par l’ONU n’est donc pas une proposition nouvelle. Elle est déjà appliquée dans le cas de l’AMISOM, même si c’est d’une façon ad hoc et partielle. Le fait que le présent débat soit consacré à cette question cruciale démontre qu’il existe un impératif stratégique et la volonté politique collective de passer de dispositions financières ponctuelles à un partenariat fondé sur davantage de prévisibilité, la responsabilisation mutuelle et les pouvoirs, compétences et capacités de chacune des deux organisations. Les propositions détaillées figurant dans le rapport du Haut-Représentant de l’Union africaine chargé du Fonds africain pour la paix, connu sous le nom de « rapport Kaberuka », constituent un fondement solide pour l’évolution du partenariat stratégique entre l’UA et l’ONU dans le domaine du maintien de la paix.

Il s’agit d’une évolution nécessaire qui ne fera que renforcer l’efficacité globale de notre dispositif internationale de paix et de sécurité. Nous nous rendons bien compte qu’il y a de nombreux détails à mettre au point au cours des prochains mois, mais nous sommes convaincus que nos deux institutions peuvent rapidement établir un processus conjoint pour élaborer des modalités de mise en œuvre plus détaillées, afin de parvenir en 2017 à un projet de résolution-cadre portant sur les questions de fond et relatif à un financement prévisible des opérations d’appui à la paix sous conduite de l’Union africaine. Nous devrons mener une réflexion approfondie sur la nature des missions qui pourraient bénéficier de ce type de soutien de l’Organisation des Nations Unies. Il est clair que des partenariats plus larges resteront nécessaires pour appuyer l’UA dans ce domaine complexe, mais le partenariat entre l’UA et l’ONU demeurera un pilier central.

Pour conclure, je tiens à encourager tous les membres du Conseil de sécurité à appuyer l’adoption du projet de résolution (S/2016/977) à l’examen, qui exprime notamment la volonté du Conseil d’examiner les modalités de réalisation d’un tel partenariat et recense les tâches devant être achevées par le Secrétariat de l’Organisation des Nations Unies et la Commission de l’Union africaine pour faire avancer le processus. Nous tenons également à rappeler que cette question est inscrite à l’ordre du jour de l’Union africaine depuis 2007, après qu’elle est apparue initialement du fait de l’expérience difficile de la Mission de l’Union africaine au Soudan, qui a dû se transformer en Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, car l’UA ne disposait pas des fonds nécessaires pour faire fonctionner la Mission.

L’expérience a clairement démontré que l’insuffisance du soutien financier pour les missions de l’UA a eu un impact direct sur le succès global de ces missions et des missions ultérieures de l’ONU, puisque les missions de l’Union africaine sont obligées de se transformer prématurément en missions de l’Organisation des Nations Unies. Une plus grande prévisibilité permettrait à l’UA de stabiliser la situation comme il convient avant de passer les rênes à une mission de l’ONU, ce qui pourrait être dans les intérêts bien compris de l’Union africaine, de l’Organisation des Nations Unies et de la paix et de la sécurité en général.

Le système international traverse une période de profonde réévaluation, dans la mesure où d’anciennes certitudes sont remises en cause et où de nouvelles lignes de fracture et de conflit apparaissent, liées notamment aux inégalités croissantes, aux migrations, aux changements climatiques et aux problèmes de gouvernance. L’Organisation des Nations Unies ne pouvant à elle seule relever de manière adéquate tous ces défis, les partenariats avec des organisations régionales telles que l’Union africaine ne prendront que plus d’importance. Il est donc vital que nous œuvrions pour veiller à mettre en place, ensemble, les dispositifs appropriés pour relever ces défis de poids.

Le Président : Je remercie M. António de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Menkerios.

M. Menkerios (*parle en anglais*) : Tout d’abord, je tiens à exprimer, au nom du Secrétaire général, ma vive reconnaissance à la présidence sénégalaise du Conseil de sécurité pour avoir convoqué ce débat important au sujet de la coopération entre l’Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, notamment avec l’Union africaine (UA). La présence à ce débat de M. Mankeur Ndiaye, Ministre sénégalais des affaires étrangères, illustre l’importance que le Sénégal et le Conseil de sécurité attachent au partenariat entre l’ONU et l’UA.

En septembre, le Secrétaire général a publié son premier rapport (S/2016/780) sur le renforcement du partenariat entre l’Organisation des Nations Unies et l’Union africaine sur les questions de paix et de sécurité en Afrique, et notamment sur les activités du Bureau des Nations Unies auprès de l’Union africaine. Dans son rapport, le Secrétaire général indique que

> « Il faut de toute urgence trouver de nouveaux moyens de faire face, avec plus de fermeté, aux problèmes qui se posent en matière de paix et de sécurité internationales. Le fait de forger des partenariats plus solides avec des organisations régionales, en particulier l’Union africaine, peut nous aider à intervenir de manière rapide, cohérente et décisive, pour prévenir et gérer les conflits. » (*S/2016/780, par. 58*)

Le 29 septembre, le Conseil de paix et de sécurité a tenu une séance d’information sur le renforcement du partenariat entre l’Organisation des Nations Unies et l’Union africaine sur les questions de paix et de sécurité en Afrique, et j’ai été invité à y prendre la parole au nom du Secrétaire général. Le Conseil de paix et de sécurité a ensuite publié un communiqué dans lequel il s’est félicité du rapport du Secrétaire général et a salué les progrès notables réalisés ces cinq dernières années dans le partenariat entre l’UA et l’ONU. Afin de le renforcer davantage, le Conseil de paix et de sécurité a demandé un partenariat plus systématique, plus prévisible et plus stratégique entre les deux organisations.

Il faut aussi rappeler que le Conseil de sécurité et l’Assemblée générale ont demandé à maintes reprises que des relations plus solides s’instaurent entre l’Organisation des Nations Unies, l’Union africaine et les communautés économiques régionales dans la prévention, la gestion et le règlement des conflits en Afrique. En effet, le principe du partenariat avec les organisations régionales est inscrit au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. L’Article 3 de l’Acte constitutif de l’Union africaine encourage lui aussi la coopération internationale, tenant dûment compte de la Charte des Nations Unies.

Le Conseil le sait bien : les conflits auxquels nous sommes aujourd’hui confrontés en Afrique ont gagné en ampleur et en complexité, et font donc peser une menace encore plus grave sur la paix et la sécurité internationales. Ces conflits sont à l’origine de pertes en vies humaines intolérables, d’une destruction à grande échelle des ressources, de situations humanitaires désespérées et d’inimaginables souffrances humaines. Nous avons observé une érosion des droits civiques et politiques, sur fond de régression économique et de recul des acquis du développement social.

Terrorisme et extrémisme violent, criminalité transnationale organisée, piraterie et autres menaces pesant sur la sécurité maritime font partie des difficultés auxquelles les pays africains sont confrontés, en plus de celles qui résultent de la faiblesse et de l’inefficacité des institutions de gouvernance, des différends électoraux et de l’exclusion politique et économique. En outre, les répercussions de la pauvreté, du chômage, des pressions démographiques et des changements climatiques se font de plus en plus sentir sur leur paix et leur sécurité.

Relever des défis aussi complexes n’est pas chose facile. Bien que le Conseil de sécurité soit responsable en dernier recours du maintien de la paix et de la sécurité internationales et qu’il se soit énormément investi pour écarter ces menaces en Afrique, et en dépit de tous les efforts que l’Union africaine et ses communautés économiques régionales continuent de déployer pour faire de même sur le continent, il est clair que ni l’ONU, ni l’Union africaine, pas plus que les communautés économiques régionales, ne sont en mesure de venir à bout de ces menaces en agissant indépendamment les uns des autres. La collaboration entre l’ONU et l’Union africaine, et les communautés, est absolument nécessaire.

Une plus grande collaboration entre l’ONU, l’Union africaine et les communautés économiques régionales face aux conflit de ces 10 dernières années a permis d’engranger une pratique bien établie, en particulier dans le domaine des opérations de paix et de la médiation. Je suis heureux de constater les progrès faits par le Secrétariat de l’ONU et la Commission de l’Union africaine pour renforcer la coopération et la collaboration entre les deux organisations.

Nous avons mieux coordonné nos interventions, par exemple au Soudan et au Soudan du Sud, où le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l’Union africaine, sous la direction de l’ancien Président sud-africain, M. Thabo Mbeki, a mené avec brio les efforts de médiation, avec l’appui de l’Envoyé spécial des Nations Unies et de nombreux autres partenaires. Un autre exemple est le Burundi, où l’ONU et l’Union africaine appuient les efforts du facilitateur dépêché par la Communauté d’Afrique de l’Est, l’ancien Président tanzanien, M. Benjamin Mkapa.

En outre, nous entretenons des relations de travail quotidiennes, et nous nous réunissons à divers niveaux

à un rythme hebdomadaire ou mensuel, y compris par visioconférence entre les deux Sièges, et par le truchement des réunions bisannuelles de l'Équipe spéciale conjointe Organisation des Nations Unies-Union africaine chargée des questions de paix et de sécurité, composée de hauts responsables des deux organisations.

S'agissant des opérations d'appui à la paix, l'ONU continue de soutenir les efforts déployés par la Commission de l'Union africaine pour gérer et opérationnaliser les opérations de paix dirigées par l'Union africaine, mandatées par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et autorisées par le Conseil de sécurité de l'ONU. Ces dernières vont de l'engagement de l'Union africaine en Somalie à la Force multinationale mixte pour lutter contre Boko Haram, en passant par la Force régionale d'intervention qui combat l'Armée de résistance du Seigneur. Notre collaboration implique également de soutenir l'Union africaine dans son rôle de premier intervenant lors de crises telles que celles qui sévissent en République centrafricaine et au Mali.

Faire le point sur le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine, lequel est marqué par un éventail croissant de collaborations ponctuelles, suffit largement à prouver que l'heure est venue pour les deux organisations d'avancer vers une alliance plus structurée, plus systématique et plus prévisible – en bref, vers un partenariat stratégique. Nous ne devrions pas avoir besoin de réinventer la roue pour chaque nouveau conflit auquel nous sommes confrontés sur le continent. Avec un partenariat structuré, systématique et prévisible, les mécanismes idoines seraient en place et opérationnels au sein des deux organisations pour garantir un engagement conjoint, rapide et ininterrompu, qu'il s'agisse d'alerte rapide et de prévention des conflits, de médiation et d'opérations d'appui à la paix, ou de reconstruction et de développement post-conflit.

Au lieu que les deux organisations coopérent dans le cadre d'engagements ponctuels, elles devraient adopter des processus prévisibles et structurés pour s'attaquer aux menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales sur le continent, en fonction de principes communs et d'un partage des responsabilités tenant compte de leurs avantages comparatifs.

Je me dois de souligner à quel point il est utile que le Secrétariat de l'ONU et la Commission de l'Union africaine s'attellent à des évaluations et des analyses conjointes des situations de conflits nouveaux et en cours, élaborent des stratégies cohérentes en matière de prévention des conflits ou de toute autre forme de prise en charge et de règlement des conflits, et communiquent aux deux Conseils les interprétations, propositions et faits pertinents. Ainsi ces deux organes seraient-ils plus susceptibles de décider d'approches communes qui promeuvent une participation collaborative.

Certes, le Conseil de sécurité se penchera toujours au cas par cas sur chaque conflit individuel mais, ce faisant, le Secrétariat de l'ONU et la Commission de l'Union africaine pourraient en faire davantage pour instiller un peu de prévisibilité et de viabilité dans la prise en charge des opérations de paix. La conclusion d'un cadre conjoint pour renforcer le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine, dont un projet existe déjà, serait à même d'institutionnaliser et de consolider davantage le partenariat stratégique entre les deux organisations.

Le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité jouent évidemment des rôles charnières dans la consolidation du partenariat stratégique qui unit l'ONU et l'Union africaine dans le domaine de la paix et de la sécurité. Ces dernières années, d'importants progrès ont permis de renforcer la collaboration entre les deux Conseils. La dixième réunion consultative entre les deux organes, qui s'est tenue à New York en mai, a été l'occasion d'un échange de vues franc et constructif.

Récemment, les deux Conseils se sont réunis à Addis-Abeba, en septembre, pour discuter du Soudan du Sud, ce qui pointe encore une fois vers les progrès accomplis ces dernières années. Les trois membres africains du Conseil de sécurité jouent un rôle important pour consolider et faciliter les relations entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité. Je suis fermement convaincu que, si les deux organisations adoptaient un partenariat structuré et prévisible, leurs échanges en seraient considérablement facilités et renforcés.

Les décisions prises lors du Sommet de l'Union africaine organisé à Kigali en juillet, concernant le financement de l'Union africaine et du Fonds africain pour la paix devraient permettre à l'Afrique de financer une plus grande part de ses initiatives en matière de prévention des conflits et de médiation, ainsi que des opérations d'appui à la paix. Je suis fermement convaincu que la mise en œuvre de ces propositions est vouée à renforcer le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine, parce qu'une Union africaine plus forte sera un partenaire plus efficace pour l'ONU.

Il convient donc de se féliciter des décisions de financement prises lors de l’édition 2016 du Sommet de l’Union africaine, et d’y répondre positivement dans le contexte du partenariat stratégique proposé. Un financement prévisible et pérenne constitue toujours une grande difficulté pour l’Union africaine, en particulier s’agissant des trois domaines prioritaires du Fonds pour la paix, à savoir la prévention des conflits, le renforcement des capacités et les opérations de paix. L’adoption d’un partenariat stratégique et la mise en œuvre des propositions de l’Union africaine à cet égard permettraient à l’ONU et à l’Union africaine d’avoir des échanges plus efficaces et de faire valoir leurs avantages comparatifs pour mieux régler les conflits et pérenniser la paix en Afrique.

Il importe de noter que les propositions concernant le financement de l’Union africaine et du Fonds pour la paix envisagent également, dans le cadre du Fonds pour la paix, un mécanisme de gouvernance qui promouvrait de robustes systèmes de responsabilisation et de gestion, indispensables pour renforcer la confiance aussi bien des États membres que des partenaires de l’Union africaine. Les Ministres des finances de l’Union africaine ont décidé d’une phase de mise en œuvre de ces propositions tout au long de 2017. Même si tous les détails restent à régler, nous pensons qu’il nous faut féliciter la Conférence des chefs d’État et de gouvernement de l’Union africaine de leur engagement politique, et être prêts à leur fournir l’appui technique nécessaire, le cas échéant.

Le Bureau des Nations Unies auprès de l’Union africaine (BNUUA) est le canal par lequel l’ONU peut renforcer son partenariat avec l’UA sur les questions de paix et de sécurité. Sous la direction du Secrétaire général et en collaboration avec les départements des Nations Unies chargée de la paix et de la sécurité, le BNUUA poursuivra son étroite interaction avec la Commission de l’Union africaine et les États membres de l’Union africaine de façon à ce que les deux organisations puissent mieux s’entendre et renforcer la communication entre elles. Tel qu’indiqué auparavant, le BNUUA continuera aussi de procéder conjointement avec l’Union africaine à des tours d’horizon et à développer des analyses et des mécanismes d’alerte rapide afin de parvenir à une compréhension et une action communes sur la prévention des conflits, la médiation et le maintien de la paix. Le BNUUA continuera aussi d’appuyer le renforcement institutionnel nécessaire de la Commission de l’UA, pour rendre les partenariats plus efficaces et aider l’UA à s’acquitter de ses mandats pour la réalisation des objectifs communs.

Le renforcement du partenariat exige de raffermir la volonté d’échanger des points de vue et des analyses au quotidien, aboutir à une position commune sur les questions et élaborer des propositions en vue d’actions conjointes pour y faire face. Il faudra nouer des contacts à tous les niveaux de l’ONU et de l’Union africaine pour faire en sorte que les deux organisations mettent à profit le concours de chacun et veiller dans la mesure du possible à la cohérence.. Nous espérons que le Conseil de sécurité continuera d’apporter son soutien afin de faire en sorte que le BNUUA soit doté des ressources dont il a besoin pour pouvoir s’acquitter efficacement de son mandat. Dans son rapport sur le renforcement du partenariat entre l’Organisation des Nations Unies et l’Union africaine sur les questions de paix et de sécurité en Afrique, et notamment sur les activités du Bureau des Nations Unies auprès de l’Union africaine, le Secrétaire général a fait part de son intention

> « de procéder à une nouvelle analyse de la coopération ONU-Union africaine, en examinant notamment la structure et la dotation en ressources du Bureau, afin de lui permettre de répondre à l’évolution des exigences du partenariat ». (*S/2016/780, par. 57*).

Nous demandons au Conseil de sécurité de lui apporter son soutien à cette fin.

Je tiens à vous remercier de nouveau, Monsieur le Président, d’avoir convoqué la présente séance et de nous avoir invité à faire une déclaration. Par votre intermédiaire, nous remercions tous les membres du Conseil de sécurité de leur attachement sans faille à la paix et à la sécurité en Afrique ainsi que de leur appui à l’action que nous menons ensemble. Je tiens aussi à faire consigner notre appréciation à la Commission de l’Union africaine, plus précisément au Département paix et sécurité et au Département des affaires politiques, de leur fort et constant appui à la consolidation de notre collaboration pratique.

Le Président : Je donne maintenant la parole à M. Kaberuka.

M. Keberuka (*parle en anglais)* : C’est un honneur et un privilège pour moi que d’être ici pour participer à cet important débat. Je voudrais remercier la présidence sénégalaise et S. E. M. Mankeur Ndiave, Ministre des affaires étrangères et des Sénégalais de l’extérieur, du leadership dont il fait preuve. Je remercie les membres du Conseil de m’avoir invité à faire une déclaration en mettant un accent particulier sur le nouveau dispositif

de l'Union africaine visant à financer les opérations de paix et de sécurité.

La paix et la stabilité sont une condition préalable pour le développement socioéconomique dans un continent qui commence juste à s'en sortir et qui montre des signes d'un dynamisme nouveau après des années de déclin économique. Plusieurs orateurs ont déjà fait allusion à nombre de rapports de haut niveau ayant établi trois faits très importants. Premièrement, les crises auxquelles le monde doit faire face aujourd'hui sont souvent si complexes qu'aucune organisation ne peut, à elle seule, y apporter les réponses voulues. Deuxièmement, les organisations régionales ont un avantage relatif. Troisièmement, il nous faut des mécanismes de financement prévisibles et durables, plutôt que volontaires et ad hoc. Une Architecture africaine de paix et de sécurité bien financée n'est pas seulement une priorité africaine, mais aussi un impératif stratégique mondial.

Lorsque elle est née, l'Union africaine était déterminée à s'attaquer aux causes profondes des conflits, et elle a mis en place l'Architecture de paix et de sécurité à cette fin. Elle a aussi adopté une vision ayant pour objectif de « Faire taire les armes d'ici à 2020 ». Toutefois, bien avant cela, l'Organisation de l'unité africaine (OUA), le précurseur de l'Union africaine, avait mis en place un mécanisme pour financer ses activités en faveur de la paix, essentiellement sous la forme d'une diplomatie préventive en amont et, occasionnellement, de missions de stabilisation, en attendant qu'une réponse globale arrive à maturation.

Voilà l'idée qui a présidé à la création du Fonds pour la paix il y a plus de 20 ans, en 1993. C'était l'époque où l'Afrique commençait à faire face à des crises majeures, auxquelles la communauté mondiale n'était pas toujours en mesure de répondre de façon opportune. Toutefois, malgré la bonne volonté, les graves crises économiques actuelles et la prolifération des crises dans les années qui ont suivi ont empêché le Fonds d'atteindre ses objectifs. Du fait de ses ressources limitées, le Fonds a été rapidement dépassé par les besoins, entravant ainsi la capacité de l'OUA à gérer les priorités du continent en matière de paix et de sécurité.

Il est convient ici de souligner, pour s'en féliciter, l'appui fourni par la communauté internationale, les partenaires bilatéraux, les organisations régionales et l'ONU, ainsi que la manière innovante dont ils l'ont fait, notamment par le biais des fonds d'affectations spéciales gérés par l'ONU. Il a y eu certes des frustrations de part et d'autre et des enseignements ont été tirés qui éclaireront sans aucun doute l'avenir.

Cette année, la direction de l'Union africaine a nommé un Envoyé spécial avec pour mandat de développer des idées et d'avancer des propositions sur la façon dont l'Union africaine pourrait revitaliser le Fonds pour la paix. En tant que cet envoyé, il m'a été demandé de soumettre des idées sur la façon dont la facilité pourrait être financée, structurée et administrée pour répondre aux défis d'aujourd'hui d'une manière bien plus prévisible, qui éviterait de trop compter sur les multiples canaux de financement imprévisibles. Il importe de souligner que si les membres de l'UA ont cherché à mener cette initiative dans un esprit de plus grande appropriation et de moindre dépendance à l'égard de sources ad hoc externes volontaires et imprévisibles, ils ont aussi imaginé le Fonds comme un moyen de fournir à la communauté internationale un outil plus efficace d'établissement de partenariats.

Lors de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement qui a eu lieu à Kigali en juillet, les dirigeants de l'UA ont discuté de la revitalisation du Fonds pour la paix et pris un certain nombre de mesures clefs. Les conclusions auxquelles ils sont arrivés l'ont été par consensus et visaient à refléter les principes d'autonomie, de solidarité, de solvabilité, de partage équitable du fardeau, de conformité et d'une prévisibilité plus grandes. Le Fonds se concentrera sur quatre priorités clefs. La première, c'est la diplomatie préventive, car l'expérience a montré qu'elle est de loin le moyen le moins coûteux de maintenir la paix; ce qui, dans le cas de l'Union africaine, s'élèverait à environ 35 millions de dollars par an, une dépense modeste mais très efficace. La deuxième, c'est la capacité institutionnelle, pour combler les lacunes institutionnelles qui existent dans la mise en œuvre du Fonds, d'un montant estimatif de 30 millions de dollars par an. La troisième, ce sont les opérations d'appui à la paix, si cela s'avère nécessaire et approprié et tel qu'approuvé par les organes compétents de l'Union africaine. Et, la quatrième, c'est une facilité de réserve de crise afin de permettre à l'UA de réagir rapidement et en temps opportun dès l'éclatement d'une crise.

Je voudrais souligner que c'est pour la troisième priorité – les opérations d'appui à la paix – et seulement pour cette priorité que l'UA cherche l'appui et la coopération de l'ONU, au moyen des contributions statutaires, aux opérations autorisées par le Conseil de sécurité mais conduites par l'UA. Beaucoup de scénarios

ont été examinés pour voir par quel engagement financier cela peut se faire, étant donné la nature imprévisible de telles entreprises. Ces scénarios sont actuellement communiqués aux organes administratifs compétents de l'ONU et de l'UA. Les membres de l'Union africaine sont parfaitement conscients que donner plein effet au Fonds est une tâche complexe sur les plans technique, administratif et politique. Néanmoins, cette tâche est en cours d'exécution. Un mécanisme de réalisation est en place, avec 10 ministres des finances à sa tête. Nous sommes convenus de le mettre en œuvre progressivement, en faisant de 2017 une année de transition, de telle sorte que les pays puissent se familiariser avec les dispositifs juridiques, fiscaux et institutionnels et se mettre en conformité avec les prescriptions nationales et les obligations internationales.

En ce qui concerne la coopération avec l'ONU, les deux organisations comprennent qu'il y a encore beaucoup à faire pour préciser les formes que cette coopération devrait prendre, y compris l'examen de divers scénarios pour définir, d'abord, ce qu'impliquerait la contribution africaine de 25 % et, ensuite, à quelles conditions l'ONU serait tenue de participer à hauteur de 75 %. L'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies mesurent toutes deux très bien ce que cela signifierait sur les plans administratif et fiduciaire et en termes de gouvernance, y compris le strict respect des normes de l'UA et de l'ONU et des obligations internationales.

Le récent examen conjoint mené par les deux organisations a mis au jour de nouveaux enseignements qui prêtent à réflexion. Il faut renforcer l'innovation et l'apprentissage mutuel. Toutefois, les pays africains sont déterminés à s'approprier le maintien de la paix et de la stabilité sur le continent. Aujourd'hui, le monde est face à des défis qui ne sauraient être confinés à une zone géographique donnée; chacun doit mettre la main à la pâte. Le Fonds africain pour la paix offre un mécanisme robuste et une structure hiérarchique unifiée pour gérer les multiples filières qui compliquent l'application du principe de responsabilité, et les cadres qui ont pour effet d'augmenter les coûts de transaction et de réduire l'efficacité aux dépens de tous. Lorsque le Conseil de sécurité abordera la question d'un partenariat renforcé entre les deux organisations, j'espère que les membres s'accorderont à estimer que le Fonds de l'Union africaine pour la paix, revitalisé, constitue un cadre plus cohérent et un instrument plus maniable pour permettre au continent africain et à ses amis de la communauté internationale de travailler ensemble à promouvoir la cause de la paix et de la stabilité en Afrique et dans le monde.

Le Président : Je remercie M. Kaberuka de son exposé.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Ministre des affaires étrangères et des Sénégalais de l'extérieur du Sénégal.

Nous voici une fois de plus réunis à l'effet d'examiner la coopération qui lie les Nations Unies à l'Union africaine, convaincus que nous sommes de l'importance de ce partenariat stratégique dans les efforts visant à maintenir la paix et la sécurité en Afrique. C'est fort de cette conviction que le Président de la République du Sénégal, S. E. M. Macky Sall, a tenu à ce que la question du renforcement de ce partenariat soit prioritairement inscrite à l'ordre du jour du Conseil de sécurité durant la présidence sénégalaise de ce mois.

Le débat d'aujourd'hui s'inscrit donc dans une dynamique d'optimisation du potentiel de cette coopération, qu'il convient de hisser à la hauteur des enjeux actuels. Cela m'amène ainsi à remercier le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. El Ghassim Wane; l'Observateur permanent de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, M. Téte António; le Représentant spécial du Secrétaire général auprès de l'Union africaine. M. Haile Menkerios; ainsi que le Haut-Représentant de l'Union africaine chargé du Fonds africain pour la paix, M. Donald Keberuka, pour la pertinence de leurs interventions qui mettent fortement en exergue les enjeux liés au renforcement de la coopération entre les Nations Unies et l'Union africaine. Je voudrais également saluer l'engagement constant des États-Unis d'Amérique ainsi que de la France aux côtés des pays africains dans la recherche des solutions aux défis sécuritaires auxquels le continent se trouve confronté.

La nécessité de renforcer la coopération entre les organisations régionales et sous-régionales, en particulier l'Union africaine, a été l'une des recommandations communes des différentes revues destinées à rendre plus efficaces les opérations de paix de l'ONU. En tant que partenaire stratégique de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la paix et de la sécurité, l'Union africaine a su démontrer sa volonté ainsi que sa capacité d'apporter les premières réponses aux crises qui éclatent sur le continent africain.

C'est dire que l'Union africaine est devenue un acteur majeur de la sécurité collective qu'elle s'évertue,

par ailleurs, à structurer et à consolider, en se dotant d'une architecture de paix et de sécurité, qui est un dispositif global visant, notamment, à prévenir les conflits à l'échelle continentale, à lutte contre et à les gérer. La mise en place de l'Architecture africaine de paix et de sécurité est l'expression symbolique de la volonté réelle de l'Union africaine de prendre à bras le corps les questions liées à la paix et à la sécurité sur le continent. Cette ambition est manifeste, malgré le nombre et l'ampleur des difficultés à surmonter. En témoigne l'adoption de la feuille de route 2016-2020 qui vise, entre autres, à prévenir et à lever les obstacles à la pleine opérationnalité de l'Architecture africaine de paix et de sécurité.

Les opérations de paix de l'Union africaine constituent des réponses locales à des problèmes mondiaux. Dès lors, le renforcement du partenariat existant entre l'ONU et l'UA devrait assurément permettre à l'UA de se doter d'outils appropriés pour mener une action efficace et concertée dans l'intérêt de tous. Dans cette perspective, le renforcement du partenariat, aux niveaux stratégique et opérationnel, est nécessaire pour davantage de synergie et de cohérence face à l'évolution des défis sécuritaires auxquels le continent africain est confronté.

À l'analyse, il s'avère que, même si le Conseil de paix et de sécurité, depuis sa mise en place effective en 2004, et les mécanismes de l'Architecture africaine de paix et de sécurité ont été actifs dans les différentes crises, notamment celles du Burundi, de la Côte d'Ivoire, des Comores, du Darfour et de la Somalie, leurs actions sont souvent limitées par des contraintes de nature diverse, parmi lesquelles la lancinante question du financement. Au moment où l'Union africaine assume plus de responsabilités en matière de paix et de sécurité sur le continent, il est préoccupant de constater que l'absence de financement prévisible et durable obère le potentiel de cette institution.

À ce propos, dans son rapport intitulé « L'avenir des opérations de paix des Nations Unies : application des recommandations du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix » (S/2015/682), le Secrétaire général reconnaissait, à juste raison, que les responsabilités grandissantes de l'Union africaine, des communautés économiques régionales et des mécanismes régionaux en matière de paix et de sécurité représentent un fardeau humain et financier important pour les pays africains. Le cas de la Mission de la Communauté économiques des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en Guinée-Bissau est assez symptomatique des difficultés auxquelles sont confrontées les organisations régionales et sous-régionales pour sécuriser des financements prévisibles et durables. Je salue l'Union européenne pour sa contribution précieuse au maintien des activités de la Mission de la CEDEAO.

Les contraintes susmentionnées renseignent sur la nécessité de définir les voies et moyens de partager ce fardeau. Autrement dit, l'Organisation des Nations Unies doit accompagner davantage les efforts louables de l'Union africaine dans la prise en charge du problème crucial du financement des opérations de paix et de celui de l'opérationnalisation de son architecture de paix et de sécurité. Fort de ce constat, le Sénégal est d'avis que l'ONU doit ainsi s'investir et s'engager plus vigoureusement en vue de la réussite de l'action de l'Union africaine en tant que partenaire stratégique dans la quête d'une réponse, souvent dans l'urgence, aux préoccupations qui nous sont communes. Cela passe nécessairement, entre autres, par un plus grand soutien aux opérations de paix de l'Union africaine approuvées par le Conseil de sécurité, et aussi par un financement plus prévisible. Une telle approche semble d'autant plus opportune que l'Union africaine s'est résolument engagée dans cette direction, en posant un jalon important dans la voie du règlement de la problématique du financement prévisible, consistant à porter à 25 % sa contribution au coût de ses opérations de paix. Le Haut-Représentant de l'Union africaine chargé du Fonds africain pour la paix vient de le rappeler : ces recommandations ont été adoptées à la vingt-septième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, tenue à Kigali en juillet.

Ces efforts louables ne doivent pas rester vains. J'ose espérer que la résolution S/2016/977, que nous allons adopter ce matin à l'issue de ce débat, jettera les bases solides d'un règlement définitif de la lancinante question du financement des opérations de paix de l'Union africaine. Nous sommes d'autant plus confiants que cette résolution salue, à juste raison, les efforts de l'Union africaine visant à porter à 25 % sa contribution au coût de ses opérations de paix. Il s'agit donc d'un message de soutien politique fort que le Conseil de sécurité adresse à l'Union africaine pour lui faire part de sa disponibilité à l'accompagner dans cette direction; ce qui ouvre de réelles perspectives pour approfondir la réflexion sur le meilleur moyen d'assurer le financement durable et prévisible des opérations de paix de l'Union Africaine.

En guise de conclusion, ma délégation voudrait saluer la publication du rapport du Secrétaire général S/2016/809, sur l'examen conjoint Union africaine-Organisation des Nations Unies des mécanismes existants de financement et d'accompagnement des opérations d'appui à la paix de l'Union africaine autorisées par le Conseil de sécurité de l'Organisation, dont les conclusions ont mis en exergue l'importance de l'accès aux contributions statutaires comme moyen de financement fiable, prévisible et durable pour couvrir les coûts afférents au soutien aux opérations de paix de l'Union africaine.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

M. Gaspar Martins (Angola) : Je salue la présence du Ministre des affaires étrangères du Sénégal parmi nous ce matin, pour guider nos débats sur un thème qui revêt une importance particulière pour le Conseil et naturellement pour l'Afrique.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Tout d'abord, je voudrais féliciter le Sénégal et la présidence sénégalaise d'avoir convoqué ce débat sur le renforcement du partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine sur les questions de paix et de sécurité. Nous remercions les intervenants, à savoir M. El Ghassim Wane, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix; M. Haile Menkerios, Représentant spécial du Secrétaire général auprès de l'Union africaine; M. Téte António, Observateur permanent de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies; et M. Donald Kaberuka, Haut Représentant de l'Union africaine pour le Fonds pour la paix. Leurs commentaires, leurs observations et leurs propositions ont beaucoup enrichi notre débat de ce matin sur un thème qui revêt la plus haute importance pour le continent africain et l'ensemble de la communauté mondiale, compte tenu des menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité dans le monde.

Les défis contemporains et en constante évolution liés aux conflits violents, aux crises humanitaires, à l'extrémisme, au terrorisme, aux crimes de guerre et aux crimes contre l'humanité exigent une action plus coordonnée et des mesures complémentaires de la part de toutes les parties prenantes pour régler les questions ayant trait à la paix à et la sécurité aux niveaux régional et international. À cet égard, la coopération entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies, sur la base d'une vision et d' objectifs communs et de leurs atouts particuliers, joue un rôle critique dans le règlement de nombreux conflits sur le continent africain.

Le Conseil vient de rentrer d'une mission en République démocratique du Congo, où les membres du Conseil ont pu observer personnellement les défis auxquels nous faisons face. Je pense que le débat de ce matin nous fournira des informations précieuses sur ce que nous sommes appelés à faire. La Déclaration d'Addis-Abeba de 2006, qui a établi un programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine, a jeté les fondements de la coopération entre les deux organisations et de la mise en place d'un cadre institutionnel, à savoir le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, des réunions annuelles consultatives conjointes, le groupe de coordination constitué des membres africains non permanents du Conseil de sécurité, le cadre commun ONU-Département paix et sécurité de l'Union africaine et l'Équipe spéciale conjointe chargée des questions de paix et de sécurité. Le Conseil a adopté des résolutions importantes, notamment les résolutions 2023 (2011) et 2067 (2012), visant à renforcer les relations entre les deux organisations et à établir un partenariat plus efficace. Ce sont là des évolutions positives sur lesquelles nous devons faire fond en améliorant les mécanismes établis. Le débat d'aujourd'hui est une excellente occasion de renforcer notre responsabilité commune en vue d'améliorer l'efficacité de notre coopération.

À cet égard, compte tenu de la nécessité de resserrer les liens entre les deux organisations en passant d'une relation de coopération à un partenariat stratégique, en juillet 2015, l'Assemblée de l'Union africaine a adopté une décision en vue de l'établissement du Cadre du nouveau partenariat entre l'Union africaine et les Nations Unies pour le programme d'intégration et de développement de l'Afrique 2017-2027, qui repose sur d'importants principes, notamment l'appropriation et le leadership de l'Afrique. Cet agenda s'inscrit dans le cadre des décisions politiques importantes et stratégiques prises par l'Union africaine, à savoir l'Agenda 2063, visant à créer les conditions propices au développement durable du continent africain, et Vision 2020, qui, ensemble, constituent le cadre mis en place par l'Union africaine pour mettre fin à tous les conflits sur le continent d'ici à 2020.

Dans sa déclaration solennelle sur son cinquantième anniversaire, l'Union africaine a proclamé la nécessité pour les États africains de faire preuve d'un engagement plus ferme à s'attaquer aux conflits sur le continent et de

revoir leurs politiques en matière de paix et de sécurité. Les États membres de l'Union africaine ont clairement exprimé leur engagement à participer à des missions de maintien de la paix dotées de mandats robustes pour décourager la violence et le cas échéant, pour imposer la paix. Cette entreprise ne peut aboutir qu'en travaillant en étroite coordination et en complémentarité avec l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de sécurité, étant donné que c'est au Conseil que revient la principale responsabilité en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. En 2015, nous avons adopté la Feuille de route de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (2016-2020). Il s'agit d'un plan stratégique qui met l'accent sur l'action efficace de toutes les parties prenantes à l'Architecture de paix et de sécurité, y compris tous les partenaires et les acteurs externes. Cette feuille de route porte sur les différentes phases du cycle du conflit en insistant sur cinq priorités stratégiques : la prévention des conflits, la gestion des conflits, la reconstruction après les conflits et la consolidation de la paix, les questions de sécurité stratégique ainsi que la coordination et les partenariats. La question centrale demeure : comment le Conseil de sécurité peut-il appuyer la bonne mise en œuvre de ces priorités?

Les Nations Unies ont procédé à un examen approfondi des opérations de maintien de la paix. Le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix a présenté un rapport complet (voir S/2015/446), au sujet duquel le Groupe a abondamment consulté l'Union africaine, qui a eu une occasion d'exposer sa position commune axée sur les priorités, notamment la gestion des crises par les institutions régionales, la reconnaissance du rôle privilégié du Conseil de sécurité s'agissant d'autoriser une action coercitive, la nécessité de consultations et d'échanges d'information en permanence concernant les crises et conflits en cours, et la nécessité de mieux coordonner les actions et de renforcer les complémentarités.

Dans leur recherche de solutions africaines aux conflits qui affectent le continent, étant donné les menaces sans précédent qu'affrontent certains pays africains et les retards intervenus dans l'opérationnalisation de la Force africaine en attente, initialement dus aux événements mondiaux de 2008, certains États membres de l'UA ont lancé un débat sur la création de la Capacité africaine de réponse immédiate aux crises, de manière à fournir au continent africain les moyens de garantir son contrôle, s'agissant de faire face aux situations de conflit sur le continent, et de mettre en place des capacités de réponse immédiate aux crises.

Concernant la mise en forme définitive de ces décisions stratégiques sur la base d'expériences dirigées par l'Union africaine, plusieurs dénominateurs communs sont apparus : premièrement, l'engagement commun de l'UA et de l'ONU de renforcer leur partenariat stratégique sur les questions relatives à la paix et la sécurité et, deuxièmement, la nécessité d'étudier des options garantissant un financement prévisible, fiable et durable aux opérations de soutien de la paix sur le continent. L'Angola approuve sans réserve le rapport du Fonds de l'UA pour la paix intitulé « Garantir un financement prévisible et durable de la paix en Afrique ».

Sur la longue route qui conduit à trouver des réponses plus appropriées aux menaces sans précédent à la paix et la sécurité au niveau mondial, particulièrement en Afrique, considérant le besoin d'un financement prévisible afin d'assurer le succès des opérations de maintien de la paix en Afrique, le Haut Représentant du Fonds de l'UA pour la paix, qui est présent ici ce matin, a soumis une proposition louable que le Conseil de sécurité a été invité à examiner.

Nous réaffirmons notre appui au projet de résolution S/2016/977 qui sera adopté sous peu. Nous attendons avec intérêt les options relatives à la concrétisation effective des engagements de l'Union africaine dans les mesures concernant le continent africain et l'issue des débats d'aujourd'hui sur la question, les mesures de suivi que prendront la Cinquième Commission de l'Assemblée générale ainsi que, ultérieurement, le Sommet de l'Union africaine qui se tiendra en janvier à Addis-Abeba.

M. Suárez Moreno (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Je tiens à remercier la délégation sénégalaise d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui. Je tiens aussi à remercier de leurs exposés M. Wane, M. António, M.Menkerios et M. Kaberuka.

Gardant à l'esprit que le Conseil de sécurité continue de faire porter son attention avant tout sur la réponse aux problèmes qui menacent la paix et la sécurité sur le continent africain, il est manifestement nécessaire de renforcer les liens opérationnels et stratégiques entre les deux instances multilatérales, à savoir l'ONU et l'Union africaine (UA), de manière à permettre au partenariat ONU-UA de fleurir et de porter fruit sur la base du respect mutuel.

Mon pays reconnaît le rôle clef joué par l’Union africaine dans le règlement pacifique des différends en Afrique en tant qu’aspect de l’Agenda 2063 et de la feuille de route de l’Architecture africaine de paix et de sécurité (2016-2020). Ceci étant posé, il est essentiel que le Conseil de sécurité attribue un rôle plus important à l’Union africaine dans les mesures concernant le continent africain. Malheureusement, nous avons noté avec préoccupation une tendance au sein du Conseil à appliquer des mesures au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies au lieu de donner priorité aux Chapitres VI et VIII.

Nous appelons donc le Conseil à aborder les situations de conflit en Afrique d’une manière équilibrée, basée sur des mesures pacifiques de règlement des différends, et de faire place à la participation de l’Union africaine. Les ingérences permanentes dans les affaires intérieures des pays africains sont un facteur majeur de la déstabilisation et des conflits que nous voyons en Afrique. Il est malheureux que les intérêts nationaux de certains membres du Conseil dans les situations concernant l’Afrique aient transformé le Conseil en un organe se prêtant aux interventions abusives et à l’exercice de pressions. À titre d’exemple, je noterai l’action précipitée engagée en 2011 sous forme de mesures coercitives en Libye au titre du Chapitre VII de la Charte. Cela fut fait en dépit des efforts de médiation déjà entrepris par l’Union africaine pour remédier à la situation. Mais le Conseil n’en a tenu aucun compte.

Cinq ans plus tard, nous voyons encore les graves conséquences qui ont résulté de la décision mal inspirée du Conseil et des erreurs commises par la communauté internationale en Libye. L’intervention étrangère a conduit à la destruction des institutions et à l’instabilité actuelle en Afrique du Nord. S’ajoutant à d’autres facteurs, cette intervention a contribué à la présence croissante de groupes violents, au terrorisme, au trafic illicite des armes de petit calibre et des armes légères, à la traite des humains, et a transformé la mer Méditerranée en un immense cimetière pour des milliers de migrants.

Il est donc paradoxal que, l’Union africaine étant un partenaire clef de l’ONU pour les questions de paix et de sécurité, nous ne prenions pas en compte ses évaluations et ses vues sur les questions pertinentes débattues au Conseil, comme celles du Sahara occidental et de la crise des migrants. Nous rappelons que le Venezuela s’est abstenu lors de l’adoption par le Conseil de la résolution 2240 (2015) (voir S/PV. 7531) concernant la crise des migrants parce que la résolution ne tenait pas compte des préoccupations des pays africains les plus touchés par la crise. L’observateur de l’Union africaine n’a pas même été autorisé à participer au débat et le Chapitre VII de la Charte a été invoqué pour remédier à un problème multidimensionnel qui continue d’affecter les Africains.

Dans le cas du Sahara occidental, nous avons vu certains membres du Conseil refuser d’autoriser le Représentant permanent de l’Union africaine pour le Sahara occidental à prendre la parole au Conseil. Je crois opportun de rappeler que la résolution 690 (1991) confère à l’Union africaine un rôle clef s’agissant de prêter appui à l’ONU en tant que facilitateur au Sahara occidental et de superviser le référendum sur l’autodétermination du Sahara occidental, dernière colonie en Afrique.

Compte tenu de tout cela, il faut améliorer et renforcer la relation entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l’Union africaine. C’est l’un des points essentiels mentionnés dans l’analyse des opérations de paix et de l’architecture du maintien de la paix (2015). Par ailleurs, nous apprécions à sa valeur le progrès réalisé dans les opérations de maintien de la paix, le rôle exceptionnel du Bureau des Nations Unies auprès de l’Union africaine et l’appui des Nations Unies aux organisations régionales en matière d’élaboration des politiques, d’orientation et de formation dans des domaines tels que la réforme du secteur de la sécurité, la reconstruction après un conflit, les femmes et la paix et la sécurité, la protection des civils, notamment des enfants, la prévention de la violence sexuelle et sexiste et la lutte contre celle-ci. Nous espérons que ces aspects clefs de la coopération entre l’ONU et l’Union africaine seront renforcés dans l’avenir.

Il nous faut progresser davantage vers la consolidation du lien entre les deux organisations et vers l’élaboration de stratégies globales et communes nécessaires pour faire face aux défis nouveaux en Afrique, sur la base des responsabilités mutuelles et des avantages comparatifs, en vue d’améliorer la coopération et la synergie entre les deux organisations. Nous espérons également que sera bientôt adopté le Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité. Nous prenons aussi note du fait que l’Union africaine s’est engagée à contribuer à hauteur de 25 % au financement des coûts opérationnels de ses activités d’appui à la paix, afin d’améliorer la prévisibilité, la pérennité et la souplesse

du financement des opérations de maintien de la paix auxquelles participent les deux organisations.

En guise de conclusion, il est essentiel de privilégier le rôle que peuvent jouer les organisations régionales et sous-régionales dans le règlement pacifique et politique des conflits, ainsi que dans leur prévention et la définition de stratégies coordonnées pour assurer le maintien et la consolidation de la paix. Étant entendu que l'ingérence étrangère est pernicieuse et inacceptable, que le Conseil de sécurité ne peut à lui seul régler les défis à la paix et à la sécurité en Afrique, et que l'Union africaine jouit d'une autorité politique légitime sur le continent, la relation entre le Conseil de sécurité et l'Union africaine doit viser à renforcer l'alliance stratégique entre ces deux entités afin de faire face aux conflits et de pérenniser la paix en Afrique.

M. van Bohemen (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier M. Ndiaye d'avoir convoqué la séance d'aujourd'hui sur cet important sujet et à saluer le rôle du Sénégal, qui est l'un des plus grands fournisseurs de contingents aux forces de maintien de la paix des Nations Unies. Je remercie aussi le Sous-Secrétaire général Wane, l'Ambassadeur António, le Représentant spécial Menkerios et M. Kaberuka de leurs exposés qui ont transmis un ensemble de messages clairs et cohérents que le Conseil se doit d'examiner. La Nouvelle-Zélande se réjouit à la perspective de l'adoption plus tard ce matin du projet de résolution figurant dans le document S/2016/977, qui a été préparé par le Sénégal et les États-Unis, et dont nous estimons qu'il témoigne vigoureusement de l'appui politique du Conseil aux efforts déployés récemment par l'Union africaine pour renforcer notre partenariat.

Ces 20 dernières années, les États membres de l'Union africaine ont fait la preuve de leur disposition et de leur détermination à prendre en main la prévention et le règlement des conflits ainsi que l'instauration de la paix dans leur région du monde. Une bonne coopération entre l'ONU et l'Union africaine est indispensable pour garantir l'appui à ces efforts et pour accroître au maximum leurs chances de succès. Comme d'autres l'ont dit, il est donc primordial que l'ONU et l'Union africaine adoptent une démarche structurée, complémentaire et intégrée pour s'attaquer aux problèmes liés à la paix et à la sécurité sur le continent.

Divers modèles de coopération ont été testés, avec des niveaux de succès variables. En Somalie, une opération de paix sous conduite africaine, la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), a fonctionné avec l'appui de donateurs bilatéraux, relayés par le Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie. Au Darfour, l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies a enregistré certains progrès, mais elle s'est aussi heurtée à de graves difficultés pour ce qui est de la mise en œuvre de son mandat. Ces missions ont connu un succès relatif, et nous saluons tous ceux qui y ont contribué. Mais elles ont aussi mis en lumière certains des problèmes que rencontre la coopération ONU-Union africaine, en particulier en ce qui concerne les arrangements relatifs au financement, à l'appui logistique et aux équipes dirigeantes des missions. Les missions déployées initialement sous conduite africaine au Mali et en République centrafricaine en sont un autre exemple manifeste.

Bien que de nature différente, le cas de la Force multinationale mixte déployée dans le bassin du lac Tchad démontre aussi la nécessité d'un modèle pouvant permettre une riposte plus musclée face à de graves menaces à la sécurité, comme par exemple celle que Boko Haram fait peser sur les pays de cette région. Dans le cas de l'AMISOM, malgré le succès du dispositif d'appui logistique de l'ONU, les pays de la région qui fournissent des contingents demeurent très déçus par le manque de financement prévisible pour payer la solde des militaires. Cette façon de procédé n'est ni satisfaisante ni viable, et c'est pourquoi la Nouvelle-Zélande se félicite de l'initiative du Sénégal de jeter un coup de projecteur sur cette question essentielle aujourd'hui.

Durant la dernière décennie, nous avons tous reconnu la nécessité d'une coopération entre l'Union africaine et l'ONU. Le moment est venu de passer du discours prônant une telle coopération à des arrangements pratiques et concrets pouvant produire des résultats tangibles. Je voudrais m'arrêter aujourd'hui sur trois domaines spécifiques dans lesquels le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine devrait être renforcé.

Premièrement, nous devons encourager une analyse et une compréhension communes des défis liés à la sécurité entre l'ONU et l'Union africaine. Nous sommes d'accord avec le Représentant spécial Menkerios que s'atteler le plus tôt possible à développer une analyse et une compréhension communes des problèmes de sécurité et des situations de conflit est un socle indispensable pour une coopération efficace. Pour peu que l'ONU et l'Union africaine, et les communautés économiques régionales en l'occurrence, s'accordent sur une analyse objective des causes et origines fondamentales d'un conflit donné, les décisions quant

aux réponses et solutions éventuelles et au rôle de chacun n’en découleront que plus naturellement. Mais comment y parvenir? Les contacts de secrétariat à secrétariat sont capitaux. Le Bureau des Nations Unies auprès de l’Union africaine joue un rôle vital dans le dialogue entre l’ONU et l’Union africaine, et il doit être renforcé plus avant. Les missions d’évaluation conjointes, l’échange d’informations, la formation et les détachements sont également des outils utiles pour développer les relations, la confiance mutuelle et la compréhension entre les deux secrétariats.

Une coopération renforcée entre les organes exécutifs des deux organisations, à savoir le Conseil de paix et de sécurité de l’Union africaine et le Conseil de sécurité de l’ONU, est également très importante. La Nouvelle-Zélande reconnaît qu’il est important qu’il y ait des échanges réguliers, structurels et formels entre les deux conseils, à l’image par exemple de leur réunion annuelle conjointe. Mais nous pensons qu’il est beaucoup plus utile et beaucoup plus productif que les deux organes aient des contacts informels réguliers. D’après notre expérience, ces échanges donnent les meilleurs résultats lorsqu’ils portent sur des questions précises, souvent à l’issue d’une mission sur le terrain, et que les deux organes peuvent examiner en détail ce qui a été accompli et quels sont les problèmes, au lieu de s’attarder sur les domaines où chacun pense que l’autre l’a laissé tomber. Recourir davantage aux visites conjointes serait aussi un autre moyen pratique de permettre aux deux conseils de se faire une idée commune des situations et de diffuser, en mettant tout leur poids dans la balance, le même message politique quant aux mesures à prendre. Nous invitons instamment l’Union africaine et le Conseil de sécurité, y compris les membres qui siégeront à partir de l’année prochaine, à effectuer davantage de missions de visite en 2017.

Deuxièmement, nous devons travailler de concert pour aider à renforcer les capacités pertinentes de l’Union africaine. Si nous voulons approfondir la coopération, il est indispensable de veiller à ce que l’Union africaine et l’ONU partagent les mêmes normes et les mêmes approches en ce qui concerne les aspects clefs des missions qu’elles déploient sur le terrain. Outre la politique de diligence voulue en matière de droits de l’homme dans le contexte des opérations de paix, nous devrions nous pencher sur d’autres questions complexes et difficiles, comme les règles de conduite et de discipline, les contrôles financiers, la gestion des ressources et les normes environnementales. Renforcer les capacités pertinentes au sein de l’Union africaine va nécessiter un effort important. Mais en retour, l’ONU pourra compter sur un partenaire plus fort et à même de l’aider à s’attaquer aux défis communs, souvent à bien moindre coût.

Troisièmement, comme cela a déjà été dit aujourd’hui, nous devons régler la question fondamentale du financement des opérations sous conduite africaine. La Nouvelle-Zélande n’ignore pas les difficultés de parvenir à un accord sur un modèle de financement nouveau et plus fiable dans le contexte d’austérité actuel. Mais continuer de s’en remettre à des arrangements au cas par cas chaque fois qu’une nouvelle mission sous conduite africaine est déployée n’est tout simplement pas tenable. Combien de fois nous sommes-nous retrouvés tributaires de solutions temporaires et d’arrangements improvisés pour mobiliser et poursuivre une intervention face à une grave menace à la sécurité? Cela entraîne souvent des retards importants dans la mise en place d’une mission et des incertitudes et déficits permanents concernant son financement. Le résultat est que les missions sont moins efficaces, et que les conflits durent plus longtemps et coûtent plus cher. Trouver un mécanisme pour assurer le financement durable et prévisible des opérations de paix sous conduite africaine est donc une priorité urgente. C’est pourquoi nous appuyons énergiquement les propositions avancées par l’Union africaine pour régler ce problème, en particulier la feuille de route dont a parlé M. Kaberuka, grâce à laquelle 25 % des coûts des opérations de paix sous conduite africaine seraient financés par les États africains. Nous sommes également favorables à la proposition d’utiliser les contributions statutaires versées à l’ONU pour financer les missions sous conduite africaine dans certaines circonstances.

Nous sommes conscients que ce sont là des propositions ambitieuses. En outre, nous n’ignorons pas ce que cela nécessite de mettre en place au préalable pour qu’elles fonctionnent. Les nouveaux dirigeants de l’ONU et de l’Union africaine devront, lorsqu’ils prendront leurs fonctions l’année prochaine, accorder la priorité à ces questions. Entre-temps, les États Membres devront prendre les décisions difficiles nécessaires pour faire véritablement progresser le partenariat avec l’Union africaine.

Mme Coleman (États-Unis) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d’avoir convoqué cette séance très importante, et je remercie le Sénégal de son rôle de chef de file dans le maintien de la paix en général. Je remercie également les intervenants d’aujourd’hui – le Sous-Secrétaire général Wane,

le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Menkerios, le Haut-Représentant Kaberuka, et l’Ambassadeur António.

Nous avons atteint aujourd’hui un jalon important après des mois, des années en fait, de débats sur la façon dont l’ONU et l’Union africaine pourraient coopérer pour mettre sur pied un partenariat encore plus solide en vue de faire face aux menaces collectives qui pèsent sur la paix et la sécurité. Si la Charte des Nations Unies confère au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, l’Union africaine a été un partenaire indispensable face aux crises qui frappent le continent africain, déployant souvent ses contingents et ses effectifs de police dans des situations extrêmement difficiles et dangereuses.

Nous nous souvenons des premiers jours du conflit au Mali, en 2013, lorsque des contingents africains ont été rapidement déployés dans le cadre de la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine, ne disposant parfois que d’un matériel très sommaire; ou de la République centrafricaine, en 2013 également, où, en dépit de l’absence de l’appui logistique nécessaire pour se déployer à l’extérieur de la capitale, l’opération sous conduite africaine a réussi à contenir la violence; ou de la Somalie, où les forces courageuses sous conduite de l’Union africaine ont aidé à transformer un pays considéré comme un État en faillite en une nation qui fait de véritables efforts pour se reconstruire. L’Union africaine et l’ONU se sont alliées pour remédier à ces crises, conscientes de leur responsabilité partagée de rétablir la paix et la sécurité. Toutefois, lorsque l’on considère ces missions et, plus généralement, le partenariat entre l’ONU et l’Union africaine, deux vérités se font jour, je crois.

La première est que, malheureusement, il est peu probable que ce genre d’opérations cesse bientôt d’être nécessaire. Au contraire, plus d’une demi-douzaine de pays subsahariens sont confrontés aujourd’hui à la menace de l’extrémisme violent, tandis que la guerre civile et le désordre continuent de menacer les civils au Soudan du Sud, au Burundi et en République démocratique du Congo.

La deuxième de ces vérités, et c’est ce qu’affirme aujourd’hui le projet de résolution publié sous la cote S/2016/977, est qu’il faut renforcer les ressources financières et opérationnelles du partenariat ONU-Union africaine afin de mieux appuyer les opérations de paix sous conduite africaine. Des arrangements ponctuels mis en place pour répondre à une crise ne sont pas une garantie de succès et ne constituent pas une bonne utilisation des ressources. C’est pourquoi le Président Obama s’est engagé, lors de sa visite au siège de l’Union africaine à Addis-Abeba en juillet 2015, à aider à mettre au point un partenariat qui transformerait la façon dont nous coopérons pour promouvoir la paix et la sécurité en Afrique.

Le Haut-Représentant de l’Union africaine, M. Donald Kaberuka, a dirigé cet effort stratégique en proposant des plans en vue d’opérationnaliser le Fonds pour la paix de l’Union africaine et de réaliser l’engagement pris par cette dernière de financer à hauteur de 25 % les opérations sous conduite africaine d’ici à 2020. En juillet, au Sommet de l’Union africaine à Kigali, les chefs d’État ont la pris la décision historique d’entériner les plans de M. Kaberuka, un engagement qui non seulement renforce l’autonomie africaine, comme le dit l’Union africaine elle-même, et son appropriation des opérations menées sur le continent, mais qui s’inscrit également dans les efforts plus larges déployés par l’Union africaine pour veiller à ce qu’elle-même et ses États membres contrôlent leur destinée et l’utilisation de leur fonds. Cette décision est également déterminante pour le partenariat ONU-Union africaine en ce qu’elle établit des cadres opérationnels, des droits de l’homme et de relatifs aux codes de conduite permettant de renforcer les politiques et les procédures de l’Union africaine.

Nous reconnaissons que les soldats du maintien de la paix des Nations Unies ne sont pas toujours les mieux placés pour répondre à une crise en Afrique, surtout lorsqu’il n’y a aucune paix à maintenir ou que des groupes armés menacent les civils, mais nous sommes également conscients du fait que l’Union africaine ne dispose pas de capacités suffisantes, en partie parce qu’elle ne bénéficie pas d’une aide internationale suffisante et fiable qui lui permette de riposter seule avec efficacité. Un partenariat ONU-Union africaine plus fort permettrait d’utiliser au mieux les avantages comparatifs de chaque partie pour le bénéfice de tous dans la quête de la paix et de la sécurité sur le continent. Pour réaliser pleinement le potentiel de ce partenariat, il faut œuvrer davantage à renforcer la confiance mutuelle et les complémentarités, et mettre en place de nouvelles méthodes de travail. Je voudrais mentionner trois facteurs d’une importance critique pour que ce partenariat réalise tout son potentiel.

Le premier est une planification précoce des missions, que mon collègue de la Nouvelle-Zélande a

déjà évoquée. Lorsque le Conseil de sécurité envisage d'autoriser l'appui à une mission dirigée par l'Union africaine au titre du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, comme le moyen le plus efficace de réagir à une crise, le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine doivent dès le départ travailler en étroite coopération en tenant des consultations, en déployant des missions conjointes chargées d'évaluer la situation politique, sécuritaire, humanitaire et des droits de l'homme sur le terrain et en procédant à une planification conjointe, y compris du concept stratégique, du concept d'opérations, de la constitution des forces et des incidences financières. Pour s'assurer du succès de ces opérations, il faudra veiller à ce que des experts des Nations Unies expérimentés et chevronnés, y compris dans les domaines financier et des achats, participent pleinement à cette planification. Cela permettra aux deux Conseils d'œuvrer ensemble à renforcer une mission que les deux institutions appuient.

Le deuxième facteur de succès est la pleine mise en œuvre d'un ensemble de politiques relatives aux droits de l'homme, aux codes de conduite et au respect de la discipline. À cette fin, il faut mettre en place des procédures rigoureuses de sélection des contingents et des effectifs de police, de formation, de contrôle, d'établissement de rapports et d'enquêtes indépendantes, et il faut tenir pour responsables les auteurs de violations et d'inconduite. Ces mesures sont cruciales pour harmoniser les politiques et les pratiques de l'Union africaine avec les obligations et normes juridiques internationales, afin que l'Union africaine et l'ONU disposent de systèmes clairement définis leur permettant de prévenir les abus et l'inconduite et de promouvoir la responsabilisation en cas d'allégations d'inconduite et autres.

Le troisième facteur est une mission continue d'évaluation et d'établissement de rapports. Une bonne mission d'évaluation exige de mener un travail conjoint et de procéder à des analyses structurées pendant toute la durée de la mission. Ainsi, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et le Conseil de sécurité seraient tenus informés des progrès réalisés sur la voie de la réalisation du mandat et pourraient faire des recommandations en vue de le modifier selon que de besoin. Il faudrait également que l'Union africaine présente des rapports périodiques au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et au Conseil de sécurité sur sa mise en œuvre du mandat de la mission, conformément aux politiques de l'Union africaine en matière de droits de l'homme, de code de conduite et de discipline. Ces rapports contiendraient les allégations d'atteintes aux droits de l'homme, de transgressions au droit international humanitaire, et de cas d'inconduite et de non-respect de la discipline, ainsi que des mesures prises par l'Union africaine et les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police pour répondre à ces allégations. Cette transparence illustrerait la volonté de l'Union africaine et des pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police de défendre les droits de l'homme et serait d'une importance critique pour assigner la responsabilité d'actions qui nuisent à la légitimité du maintien de la paix et exploitent des populations vulnérables.

Ensemble, ces trois facteurs constitueraient la base d'un futur partenariat que nous avons tous un puissant intérêt collectif à mettre en place. Ces facteurs devraient être examinés dans les détails de la mise en œuvre de l'Union africaine et de l'ONU demandés dans la résolution qui doit être adoptée aujourd'hui, en même temps que les normes et les mesures spécifiques qui seraient instaurées pour veiller à ce que le Fonds pour la paix de l'Union africaine soit conforme aux obligations imposées aux États membres de l'Organisation mondiale du commerce. En fin de compte, pour réaliser ces trois éléments, nous devrons renoncer à nos vieilles idées et à nos vieilles méthodes de travail afin de bâtir ensemble cette fondation. Sinon, nous risquons inutilement de perdre plus de vies en raison de l'immobilisme du statu quo. Les enjeux pour les soldats courageux du maintien de la paix de l'Union africaine et pour les civils vulnérables qu'ils protègent sont tout simplement trop élevés.

M. Liu Jieyi (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine remercie le Sénégal d'avoir convoqué la présente séance, et souhaite la bienvenue au Ministre des affaires étrangères, M. Ndiaye, qui la préside aujourd'hui. Nous avons écouté avec attention les déclarations du Sous-Secrétaire général, M. Wane, du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Menkerios, de l'Ambassadeur António et de M. Kaberuka.

L'Union africaine est attachée à développer la force des pays d'Afrique dans l'unité, la coopération et la solidarité, à promouvoir le règlement des questions africaines par les Africains et à préserver la paix et la stabilité du continent africain. La communauté internationale dans son ensemble salue ses efforts.

Ces dernières années, l'ONU et l'Union africaine ont continué de renforcer la coopération en matière de paix et de sécurité et d'œuvrer de concert pour un

règlement politique des questions concernant le Soudan du Sud et la République démocratique du Congo, ont déployé conjointement des forces au sein de Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, appuyé la reconstruction au lendemain des conflits au Libéria et en Sierra Leone et joué un rôle positif dans le maintien de la paix et de la sécurité sur le continent africain. La Chine est favorable au renforcement de la coopération entre l’Union africaine et de l’ONU en matière de paix et de sécurité par la mise en place de partenariats de coopération régionale visant le maintien de la paix et de la sécurité régionales. La Chine voudrait faire les observations suivantes concernant le renforcement de la coopération entre l’ONU et l’Union africaine en matière de paix et de sécurité.

Premièrement, nous devons adhérer aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. C’est au Conseil de sécurité qu’incombe la responsabilité principale du maintien de la paix et de la stabilité internationales. L’Union africaine est un cadre important permettant aux pays africains de s’attaquer ensemble aux menaces et aux obstacles dans la région. Conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, le renforcement de la coopération entre l’Union africaine et l’ONU favorise le maintien de la paix et de la stabilité en Afrique. L’Organisation des Nations Unies doit continuer d’aider l’Union africaine à régler les différends par des moyens pacifiques, par le dialogue, la concertation, les bons offices et la médiation, sur la base du respect de la souveraineté, de l’indépendance et de l’intégrité territoriale des États.

Deuxièmement, nous devons encourager des idées communes de la promotion de la sécurité collective. Les pays du monde sont interdépendants et leur sécurité est étroitement liée. Les parties doivent adopter une idée de la sécurité commune, globale, durable et fondée sur la coopération, et chercher à assurer la sécurité et la promouvoir par la coopération. La coopération entre l’ONU et l’Union africaine doit s’appuyer sur l’idée de sécurité commune. Elles doivent renforcer la planification stratégique, entretenir une coopération globale en matière de prévention des conflits, règler les questions régionales liées à des points chauds, maintenir et consolider la paix aux fins d’une coopération bénéficiant à tous et d’une sécurité commune.

Troisièmement, les deux organisations doivent renforcer la coordination et la coopération afin de promouvoir le règlement des questions régionales. L’Union africaine a une riche expérience en matière de bons offices et de médiation et jouit d’avantages géographiques, historiques et culturels. Elle peut donc jouer un rôle particulier dans le règlement des questions litigieuses en Afrique. La Chine est favorable à ce que l’ONU écoute les points de vue de l’Union africaine et des pays africains afin que, dans le processus de règlement politique des questions africaines litigieuses, toutes les parties puissent tirer pleinement parti de leurs avantages respectifs, se compléter, renforcer la coordination de leurs activités, tenir compte des causes profondes des points chauds dans la région, renforcer la contribution de l’Union africaine et élaborer ainsi des solutions globales et ciblées aux problèmes.

Quatrièmement, nous devons aider l’Union africaine à renforcer ses capacités et son mécanisme de sécurité collective. Le renforcement des capacités de l’Union africaine en matière de paix et de sécurité peut contribuer à déployer des efforts plus efficaces pour qu’elle assure des activités de bons offices et de médiation, qu’elle assume plus de responsabilités en matière de maintien de la paix et pour encourager le règlement global des questions régionales. Nous espérons que l’ONU appuiera plus avant le mécanisme de sécurité collective de l’Union africaine, en particulier en matière de formation, de mise en place des institutions et d’appui logistique et financier, et qu’elle appuiera le renforcement de la Force africaine en attente et aidera la Capacité africaine de réponse immédiate aux crises à lutter contre le terrorisme et la piraterie dans la région pour renforcer la capacité de sécurité collective du continent.

La Chine attache une grande importance et est fortement attachée au renforcement de la coopération entre la Chine et l’Afrique en faveur de la paix et de la sécurité. La Chine a participé à ce jour à 16 opérations de maintien de la paix des Nations Unies en Afrique et 2 600 soldats de la paix chinois sont déployés dans des missions, notamment au Mali, en République démocratique du Congo, au Soudan du Sud, au Darfour, au Soudan et au Libéria.

À l’occasion de la célébration du soixante-dixième anniversaire de l’Organisation des Nations Unies, le Président chinois, M. Xi Jinping, a annoncé (voir A/70/PV.13) que la Chine fournirait 100 millions de dollars d’aide militaire à l’Union africaine au cours des cinq prochaines années pour contribuer à la mise en place de la Force africaine en attente et de la Capacité africaine de réponse immédiate aux crises. L’année dernière, dans le cadre du Forum sur la coopération

sino-africaine qui s'est tenu à Johannesburg, le Président Xi Jinping et les dirigeants africains ont décidé à l'unanimité de transformer les relations sino-africaines en un partenariat stratégique global et ont souligné que, au cours des trois prochaines années, l'accent serait mis sur la mise en oeuvre des plans de coopération dans les 10 domaines suivants : l'industrialisation, la modernisation de l'agriculture, les infrastructures, le financement, le développement vert et le commerce vert, la facilitation de l'investissement, l'amélioration des moyens d'existence, l'élimination de la pauvreté, la santé publique, les échanges entre les peuples, et la paix et la sécurité. La Chine continuera de participer aux activités de maintien de la paix des Nations Unies en Afrique et aidera les pays africains à renforcer leurs capacités dans les domaines de la défense nationale, de la lutte contre le terrorisme, la prévention des émeutes, le contrôle douanier et la maîtrise de l'immigration.

La réunion des coordonnateurs sur la mise en œuvre des décisions prises au Sommet du Forum sur la coopération sino-africaine a été menée à bonne fin en juillet à Beijing, ce qui a davantage encouragé une coopération concrète entre la Chine et l'Afrique dans de nombreux domaines. La Chine est disposée à travailler avec les pays africains pour mettre activement en œuvre les décisions du Forum de Johannesburg et maintenir la paix et la stabilité sur le continent africain. Nous sommes déterminés à établir un nouveau type de relations internationales fondées sur une coopération profitant à tous et édifier une communauté ayant un avenir commun, sûr et remarquable pour nous tous.

Mme Gueguen (France) : Je remercie les quatre intervenants pour leurs propos introductifs et la présidence sénégalaise du Conseil de sécurité pour l'organisation du présent débat.

La France s'associe pleinement à l'intervention qui sera faite par l'Ambassadeur Chef de la délégation de l'Union européenne tout à l'heure. Je formulerai quatre idées.

Premièrement, le partenariat ONU-Union africaine en matière de paix et de sécurité est un fait incontestable et majeur. Les organisations africaines, dont les actions s'intègrent dans le cadre de l'Architecture africaine de paix et de sécurité, prennent de plus en plus leurs responsabilités dans la gestion des crises sur le continent africain. Simultanément, et c'en est la conséquence naturelle, le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine devient un fait incontournable, dans le cadre du Chapitre VIII de la Charte. Cette évolution, qui a vocation à se poursuivre, constituera un fait marquant du mandat du prochain Secrétaire général.

Deuxièmement, cette évolution, la France la reconnaît et l'encourage, et elle y prend une part active. À titre bilatéral, la France est un des premiers partenaires dans le renforcement des capacités africaines de paix. Nos partenariats prévoient en effet la formation de 20 000 soldats africains d'ici à 2020, c'est un objectif majeur que nous nous engageons à tenir.

La France salue le rôle joué par l'Union africaine et les organisations régionales africaines, à la fois au niveau politique, comme par exemple le rôle que joue l'Autorité intergouvernementale pour le développement au Soudan du Sud, ou encore la Communauté économique des États de l'Afrique centrale en République centrafricaine, et au niveau militaire, dans le cadre d'une complémentarité avec les opérations de maintien de la paix des Nations unies, comme l'ont montré le passage de la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali et de la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, ou de façon autonome, comme avec la Force multinationale mixte contre Boko Haram.

S'agissant du Conseil de sécurité, la France estime que la prise en compte des vues des organisations régionales doit devenir un réflexe, et peut permettre de forger un consensus lorsqu'existe une position forte et consensuelle de l'Union africaine ou d'une organisation sous-régionale.

Troisièmement, ce partenariat a vocation à être approfondi pour répondre à au moins quatre défis, comme le souligne le récent rapport (S/2016/780) du Secrétaire général et le rapport de M. Kaberuka endossé lors du Sommet de l'Union africaine à Kigali en juillet.

Premier défi : il faut plus de concertation et de coordination. L'ONU et les organisations régionales interviennent successivement et parallèlement, avec des modalités diverses, sur les mêmes crises. La dimension régionale est incontournable, lorsque l'ONU intervient en succession d'une opération de l'Union africaine et à l'appui de la mise en œuvre d'un accord de paix négocié dans la région. Toutes ces dimensions sont inextricables.

Deuxième défi : il est nécessaire d'identifier les situations où l'une ou l'autre organisation a la plus grande valeur ajoutée. L'ONU fait beaucoup mais ne

peut et ne sait pas tout faire. Dans certaines situations, une organisation régionale peut être mieux à même de répondre à la spécificité de la situation. Je pense, par exemple, au mandat rempli par la Mission de l'Union africaine en Somalie, qui apporte une réelle valeur ajoutée par rapport aux capacités de l'ONU.

Troisième défi : nous devons assurer une prédictibilité et une soutenabilité financière suffisante aux opérations africaines de paix. C'est l'objet du rapport Kaberuka, présenté en septembre au Conseil par l'Union africaine et que la France salue. Il contient des propositions qui doivent être considérées avec la plus grande attention, tant du côté de l'Union africaine et de ses États membres, avec l'objectif de financer 25 % du coût des opérations africaines, que du côté de l'ONU, avec l'hypothèse d'un financement à 75 % de ces opérations sur contributions obligatoires.

Quatrième défi : cette hypothèse de financement doit s'inscrire dans un cadre de partenariat solide et complet. Un financement des opérations africaines de paix sur contributions obligatoires de l'ONU devrait s'accompagner d'une capacité de planification et de contrôle conjoint du Conseil de sécurité et de l'Union africaine, ce qui suppose de renforcer, voire même d'inventer, des mécanismes qui n'existent pas jusqu'à présent. Il faudrait également accorder la plus grande attention au respect des droits de l'homme, car des opérations mandatées, soutenues et financées par le Conseil de sécurité doivent respecter les normes de droits de l'homme les plus élevées, et plus généralement, à la conduite des opérations. Il faudrait, enfin, déterminer précisément quels types d'opérations seraient éligibles à ce mécanisme et quel type de soutien concret l'ONU pourrait y apporter.

Tous ces enjeux sont identifiés avec beaucoup de clarté dans les trois rapports qui servent de base à ce débat, le rapport Kaberuka et les deux rapports du Secrétaire général remis en septembre. Ils sont également bien repris dans la note conceptuelle (S/2016/966, annexe) proposée par le Sénégal pour cette séance, de même que dans le projet de résolution contenu dans le document S/2016/977, qui sera soumis au vote à l'issue de ce débat. Ce projet de résolution fixe bien le cadre du partenariat et rend justice au fait que le partenariat ONU-Union africaine sur la paix et la sécurité est aussi une question financière, mais pas seulement une question financière. Enfin, le projet de texte reconnaît que beaucoup de travail reste à faire et demande au Secrétaire général et à l'Union africaine la conduite de travaux supplémentaires et complémentaires. C'est une approche que la France soutient pleinement, et que nous remercions le Sénégal et les États-Unis d'avoir portée.

M. Oyarzun Marchesi (Espagne) (*parle en espagnol*) : L'Espagne et le Royaume-Uni interviennent conjointement aujourd'hui en vertu de la formule dite de Toledo. À ce titre, l'Espagne s'associe à la déclaration qui sera faite par le représentant du Royaume-Uni. Nous nous associons également à la déclaration qui sera faite par l'observateur de l'Union européenne. Nous sommes reconnaissants de l'occasion que nous offrent le présent débat et les exposés des intervenants sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine, une alliance essentielle pour la paix et la sécurité sur le continent africain.

Bien que ce partenariat ait connu des progrès significatifs au cours de cette décennie, l'évolution rapide et la complexité croissante des menaces dans le monde nous obligent à adapter nos réponses et à tirer pleinement parti de nos avantages compétitifs respectifs. L'avantage du Conseil de sécurité découle de la primauté que lui confère la Charte des Nations Unies pour les questions de paix et de sécurité, tandis que celui de l'Union africaine est ancré dans la reconnaissance des efforts déployé par un continent dynamique et en expansion qui est déterminé à façonner son propre avenir. Le défi aujourd'hui consiste à passer d'une coopération plus ou moins improvisée en fonction de l'urgence d'un conflit émergent à un partenariat plus institutionnalisé qui offre certitude, améliore l'efficacité et encourage les synergies. Ce partenariat renouvelé ne saurait se limiter au déploiement d'opérations, mais doit couvrir toutes les phases d'un conflit. Je vais mettre l'accent sur la prévention et la médiation, et le représentant du Royaume-Uni couvrira les aspects de maintien de la paix.

La prévention est essentielle. Le rapport (voir S/2015/446) du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix établit la primauté indispensable de la politique. Nous savons que l'immense majorité des conflits sur le continent africain sont d'ordre politique et qu'ils exigent tous une solution politique. Il convient de rappeler que c'est la confiance et le travail d'équipe entre la région et l'ONU qui ont permis de régler des crises comme celle du Burkina Faso, et que c'est l'absence d'harmonie qui entrave les progrès dans d'autres conflits. Il y a un long chemin à parcourir, en particulier si nous voulons passer des signaux d'alerte précoce à la mobilisation conjointe.

L’amélioration de la coordination, la réduction du temps de réaction et la nécessité de parler d’une seule voix continuent d’être des défis importants. La contribution du Bureau des Nations Unies auprès de l’Union africaine est, à n’en pas douter, essentielle à cet égard. C’est la raison pour laquelle nous nous félicitons de l’examen en cours qui vise à le renforcer.

Par ailleurs, nous devrions mettre en œuvre certaines des propositions faites par plusieurs délégations lors du débat public du 24 mai (voir S/PV.7694) sur la coopération entre l’Organisation des Nations Unies et l’Union africaine, et que l’Ambassadeur de la Nouvelle-Zélande a évoqué dans sa déclaration. Ces propositions comprennent l’analyse des crises potentielles de manière conjointe et en amont, le partage d’informations et l’amélioration de la communication entre les deux Secrétariats et les deux Conseils, la tenue de dialogues informels et le déploiement de missions conjointes sur le terrain. La coopération en matière de sanctions est un autre domaine à examiner, étant donné que l’efficacité des sanctions dépend en grande partie de leur application au niveau régional, et leur légitimité serait renforcée par un appui politique explicite de la région.

Enfin, s’agissant de la médiation et du règlement pacifique des conflits, un partenariat ONU-Union africaine aurait des avantages évidents. À cet égard, nous prenons note et nous félicitons de l’initiative prise par l’Union africaine de créer un registre spécialisé de médiatrices pour le continent mis à la disposition tant de l’Union africaine que de l’ONU. Nous soulignons également que le Soudan du Sud sera un test pour le partenariat ONU-Union africaine et rappelons que c’est précisément l’unité de l’Autorité intergouvernementale pour le développement, de l’Union africaine et du Conseil de sécurité exigeant la fin des affrontements qui a permis de parvenir à l’accord de paix d’août 2015. Nous pensons qu’il est temps d’élever la voix une fois de plus, tous ensemble.

M. Hickey (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni s’associe pleinement à la déclaration que vient de faire le représentant de l’Espagne. Nous sommes heureux d’ajouter deux remarques sur le partenariat ONU-Union africaine, un partenariat qui est et restera essentiel pour la paix et la sécurité sur le continent africain. Dans mes observations sur le partenariat ONU-Union africaine, je mettrai l’accent sur le maintien de la paix des Nations Unies et les opérations de soutien à la paix de l’Union africaine (UA).

Lors de la réunion des Ministres de la défense qui s’est tenue à Londres en 2016, le Royaume-Uni a lancé son initiative axée sur les « trois p » du maintien de la paix. Ce cadre pour l’amélioration du maintien de la paix est tout aussi important pour la réflexion sur la façon de continuer d’aborder le partenariat entre l’Organisation des Nations Unies et l’Union africaine dans le contexte des opérations de paix.

Nous avons besoin d’une planification claire, fondée sur le partage de l’information et des évaluations communes des menaces. Nous avons besoin d’une analyse concertée et d’une planification conjointe qui reflètent nos rôles respectifs et ce, pendant toute la durée de vie des missions. S’agissant des annonces de contribution, les États membres de l’Union africaine sont déjà d’importants pays fournisseurs de contingents. Le Royaume-Uni et l’Espagne rendent hommage à leur action au service de l’ONU. Les États membres de l’Union africaine apportent des capacités irremplaçables et diverses, et nous devons passer à l’étape suivante en mettant mieux en adéquation l’expérience des contingents et des effectifs de police avec les zones où ils sont déployés. Sur le plan des résultats, il est vital d’avoir le type de mission à même de relever les différents défis, ce qui m’amène au cœur même de la question que nous avons discutée la semaine dernière, à savoir comment le maintien de la paix peut évoluer pour fonctionner dans des environnements à hauts risques (voir S/PV.7802). Au cours de ce débat, nombre d’entre nous avions évoqué les avantages comparatifs propres à l’Union africaine pour ce qui est de s’attaquer à ces menaces et de mener des activités plus directement liées à l’imposition de la paix.

L’Union africaine et ses États membres sont bien souvent ceux qui peuvent intervenir d’une manière différente dans des environnements évolutifs, à l’image de la Mission de l’Union africaine en Somalie qui est conçue pour agir dans ce pays donné. C’est précisément la raison pour laquelle le partenariat entre l’Organisation des Nations Unies et l’Union africaine doit continuer de se développer et d’être renforcé, afin que le tout soit davantage que la somme de ses parties.

Cela m’amène à ma seconde observation. Les États membres de l’Union africaine ont pris l’engagement bienvenu de contribuer de manière sensiblement accrue au financement des opérations d’appui à la paix de l’Union africaine. Cette évolution peut ouvrir de nouvelles possibilités de partenariat avec l’ONU au cours des prochaines années. Nous devons avoir des

discussions plus approfondies sur la façon de renforcer collectivement la prévisibilité, la viabilité et la souplesse du financement des opérations d'appui à la paix sous conduite de l'Union africaine qui sont autorisées par le Conseil de sécurité. Le travail de M. Kaberuka est une contribution importante à ce débat.

L'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine vont devoir relever plusieurs défis, en tête desquels le renforcement de l'analyse et de la planification conjointes et le respect du droit international humanitaire et du droit international relatif aux droits de l'homme. Nous devons également veiller à l'application du principe de responsabilité et au contrôle des résultats et du financement des missions. Si nous prenons les bonnes décisions, il y aura des possibilités considérables pour l'ONU et l'Union africaine d'améliorer les mécanismes de contrôle et d'atteindre des normes élevées en matière de résultats et d'exécution efficace des mandats.

Pour le dire simplement, nous serons mieux à même de relever le défi de l'instauration de la paix et de la sécurité sur le continent africain. Le Royaume-Uni et l'Espagne attendent avec intérêt de poursuivre cette discussion importante.

M. Bessho (Japon) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Ministre, d'avoir convoqué et de présider la séance importante d'aujourd'hui. Je remercie également M. Wane, M. Menkerios, M. António et M. Kaberuka de leurs exposés.

La coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine dans le domaine de la paix et de la sécurité a sensiblement évolué ces dernières années. De fait, les difficultés internationales auxquelles nous sommes actuellement confrontés exigent que nos organisations mettent au point un partenariat stratégique de plus en plus étroit.

Cette année marque le dixième anniversaire de la réunion consultative annuelle conjointe entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Notre dialogue et notre partenariat ne peuvent que continuer à se développer.

Nous jugeons encourageants les engagements pris par l'Union africaine en vue d'une plus grande autonomie, y compris au moyen de dispositions financières relatives aux opérations d'appui à la paix par l'intermédiaire du Fonds africain pour la paix. Le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies mais également les États Membres de l'ONU eux-mêmes doivent donner suite à cette évolution en engageant des discussions sur les questions financières, comme l'indique le projet de résolution qui sera mis aux voix tout à l'heure.

Lorsque nous discutons du maintien de la paix, nous devons nous souvenir que le véritable objectif du partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine, c'est la pérennisation de la paix. Le renforcement des opérations de paix est un outil important à cette fin, mais ce n'est pas notre but ultime. Je pense que c'est l'essence même de l'aspiration de l'Union africaine à « faire taire les armes d'ici 2020 », grâce à un renforcement de la prévention et du règlement des conflits axé sur le dialogue. Et comme le Conseil de sécurité l'a reconnu dans la déclaration du Président S/PRST/2016/12, adoptée sous la présidence japonaise en juillet, nous sommes convaincus que la consolidation de la paix est essentielle.

L'Union africaine a un avantage comparatif du fait de sa connaissance des contextes et de ses capacités de médiation pour appuyer les solutions politiques, y compris grâce au Groupe des Sages. Le Japon a résolument foi dans les solutions politiques et appuie les efforts de médiation et les bons offices de l'Union africaine depuis 1996. Des partenariats renforcés entre l'ONU et l'Union africaine en matière de gestion des conflits et de consolidation de la paix seront des facteurs clefs de réussite pour créer des opérations de paix plus efficaces et instaurer une paix plus durable à long terme.

En fin de compte, c'est le développement socioéconomique de l'Afrique qui aboutira à la paix durable et à l'autonomie de l'Union africaine. La politique de l'Union africaine pour la reconstruction et le développement post-conflit nous rappelle que la sécurité et le développement sont étroitement liés.

Tandis que nous examinons la façon de renforcer la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine, nous devrions accorder une attention particulière à l'appel lancé dans l'Agenda 2063 en faveur du développement économique et humain, de la prévention des conflits et de la création d'institutions. La Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique vient elle aussi compléter la coopération entre l'ONU et l'Union africaine et est fondée sur les principes de l'appropriation africaine et du partenariat international.

Plus que toute autre chose, l'enjeu du partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine est de donner aux États, aux sociétés et aux

populations du continent africain les moyens de jouer un rôle actif dans l'édification d'un avenir plus sûr et plus prospère. Le Japon entend vivement soutenir la poursuite d'une collaboration qui tire parti des avantages comparatifs de chacune des organisations, en vue de réaliser notre objectif commun.

M. Iliichev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Il nous plaît de vous souhaiter de nouveau la bienvenue, Monsieur le Ministre, à la présidence du Conseil de sécurité. Nous avons pris note des exposés des représentants de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union africaine, et les en remercions.

Aujourd'hui nous abordons une fois encore un sujet important, à savoir le partenariat entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies pour garantir la paix et la sécurité. Il est clair qu'il existe actuellement de graves menaces et difficultés dans plusieurs pays africains, notamment la marginalisation de divers groupes et territoires, la propagation du terrorisme, les activités des réseaux de la criminalité transnationale organisée et la piraterie. Des conflits persistent, de même que la déstabilisation de plusieurs pays et régions, à cause, notamment, de l'ingérence arbitraire de forces extérieures. Tout cela aboutit à une augmentation sans précédent du nombre de personnes déplacées de force. La communauté internationale doit réagir à temps et de manière efficace aux menaces et difficultés relatives à la sécurité en Afrique.

À l'évidence, nous devons empêcher les tentatives d'imposer aux Africains des solutions toutes faites sans leur assentiment clairement exprimé. Les expériences au Burundi, en République démocratique du Congo, au Soudan du Sud et dans d'autres pays démontrent le caractère nuisible et inefficace d'une telle façon de procéder.

Nous nous félicitons des efforts déployés par les Africains eux-mêmes pour trouver des solutions africaines aux problèmes. Ils connaissent mieux que quiconque les situations et disposent de mécanismes mieux adaptés aux spécificités locales. À cet égard, nous prenons note des progrès réalisés dans la création d'une capacité africaine de réponse aux crises, et appuyons le renforcement de la coopération avec l'Union africaine afin de garantir la paix et la sécurité sur le continent.

Négliger les vues africaines a des conséquences préjudiciables. Il suffit de se souvenir à quoi a conduit le mépris affiché par les forces non régionales à l'égard de l'initiative proposée par l'Union africaine en 2011 pour un règlement politique en Libye.

La Russie a toujours appelé au développement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations africaines, en particulier entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. L'importance d'une telle coopération est affirmée dans les conclusions et recommandations de l'examen fait l'année dernière du dispositif de maintien de la paix des Nations Unies ainsi que dans les rapports de septembre du Secrétaire général.

Nous sommes favorables à ce que l'ONU et l'Union africaine continuent de mettre leurs efforts en commun pour stabiliser les situations au Darfour, en Somalie, au Mali, dans le Sahel, au Burundi, en République démocratique du Congo, en République centrafricaine et au Soudan du Sud, ainsi que dans le cadre du conflit entre le Soudan et le Soudan du Sud. Nous souhaitons également voir une coopération plus étroite sur des questions thématiques comme la lutte contre le terrorisme international, la criminalité transnationale organisée, la piraterie et le trafic illégal d'armes et de stupéfiants.

Nous avons pris bonne note des conclusions de l'examen conjoint Union africaine-ONU consacré à l'accompagnement des opérations d'appui à la paix de l'Union africaine autorisées par le Conseil de sécurité. Nous nous tenons prêts à poursuivre un dialogue constructif avec nos partenaires africains. Il est selon nous d'une importance cruciale de renforcer le caractère prévisible, fiable et souple du financement de ces opérations. Nous convenons qu'il importe de veiller à ce qu'elles bénéficient d'un appui efficace de la part de l'ONU et des autres partenaires internationaux. Il est tout aussi important que l'Afrique respecte ses propres décisions et obligations. D'après les informations obtenues, il est prévu de terminer la rédaction d'une position africaine unifiée au Sommet de l'Union africaine qui se tiendra en janvier . Nous sommes tous conscients que des divergences d'opinions persistent sur cette question, même entre les membres africains du Conseil.

En ce qui nous concerne, nous pensons que les considérations financières spécifiques concernant l'appui aux opérations de maintien de la paix africaines par le biais de contributions émanant des États Membres de l'ONU relèvent des compétences de la Cinquième Commission de l'Assemblée générale. Le fait que le

Conseil de sécurité empiète sur les prérogatives de la Cinquième Commission est contreproductif et porte atteinte à la «répartition des tâches» en place de longue date au sein de l’ONU. Nous sommes d’accord avec les conclusions du rapport du Secrétaire général (S/2016/809) publié en septembre sur l’examen conjoint Union africaine-Organisation des Nations Unies, à savoir que l’appui des Nations Unies au maintien de la paix africain ne saurait se limiter à un seul soutien financier ou autre. Le partenariat entre l’Union africaine et l’ONU à l’appui de la paix et la sécurité inclut également des initiatives conjointes en matière de prévention des conflits, de médiation et de consolidation de la paix.

La Russie contribue grandement à appuyer la paix et la sécurité sur le continent africain, notamment en élaborant des stratégies de règlement de conflits armés, ainsi qu’en concevant des mandats pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies concernées en Afrique. Les contingents russes, ainsi que le personnel du Ministère de l’intérieur, prennent part à de nombreuses opérations de ce type, et leurs activités sont très appréciées du Secrétariat. Mon pays accorde une attention particulière à la formation des personnels militaires et de police venant d’Afrique. Pour être précis, 80 soldats de la paix sont formés chaque année en Russie. Des membres des services africains chargés de faire respecter la loi se voient offrir la possibilité de suivre des études supérieures et des stages de courte durée en Russie.

Nous apportons également une contribution notable à l’élimination des causes socioéconomiques profondes des conflits en Afrique. Notamment, dans le cadre de l’Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, plus de 20 milliards de dollars de dette africaine ont été annulés. Le reliquat de la dette a été réaffecté à l’assistance aux pays africains dans le cadre du programme Dette contre développement. En outre, la Russie est un fournisseur actif d’assistance bilatérale au continent dans tous les domaines dans le cadre des mécanismes internationaux en vigueur, notamment par des contributions pertinentes.

M. Vitrenko (Ukraine) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de l’organisation du présent débat.

(*l’orateur poursuit en anglais*)

J’ai également le plaisir et l’honneur de souhaiter la bienvenue aux intervenants de ce jour et de les remercier de leurs exposés détaillés.

L’Ukraine s’associe à la déclaration qui sera prononcée tout à l’heure au nom de l’Union européenne.

Actuellement, la majorité des opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont déployées sur le continent africain. Près de 50 % des personnels en uniforme au sein de ces missions sont déjà fournis par les États africains. Cela illustre clairement que les efforts de maintien de la paix des Nations Unies doivent être marqués par une étroite coopération avec les États africains. Dans le même temps, l’ONU est souvent longue à réagir aux situations susceptibles d’évoluer en conflits de grande ampleur ou en situations où la population civile est en danger et nécessite une protection rapide de la part de la communauté internationale. À cet égard, ma délégation félicite l’Union africaine d’avoir souvent été la première à agir en cas de crise, avant même le déploiement des soldats de la paix des Nations Unies. Néanmoins, force est de constater que des difficultés persistent et qu’il faut faire davantage pour renforcer encore les liens entre l’ONU et l’Union africaine, afin de remédier efficacement aux préoccupations en matière de sécurité collective sur le continent africain.

De notre point de vue, le financement est l’un des domaines prioritaires dans lesquels des mesures supplémentaires pourraient donner des résultats positifs concrets. Le caractère prévisible, durable et souple du financement des opérations de maintien de la paix dirigées par l’Union africaine est un problème de longue date. À cet égard, la décision de l’Union africaine de porter à 25 % d’ici à 2020 la contribution du continent aux coûts de ses opérations d’appui à la paix est particulièrement louable. Cela améliorera le contrôle exercé par l’Afrique et l’établissement des calendriers des initiatives de paix lancées par l’Union africaine. En outre, je voudrais signaler d’autres domaines qui revêtent une importance particulière.

Premièrement, il est impératif d’éliminer une faille souvent constatée dans les opérations d’appui à la paix de l’Union africaine, à savoir les problèmes de capacités comme le manque de personnels en uniforme. Nous estimons que, pour garantir la préparation au déploiement et l’amélioration de la performance, il faut que l’ONU et l’Union africaine lancent des actions collectives et concertées. L’Ukraine, qui compte parmi les principaux pays européens fournisseurs de contingents et de personnel de police aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies en Afrique, sait de première main que les situations difficiles et imprévisibles dans les zones qui relèvent de la responsabilité des missions

sont parfois dues au climat existant ou aux conditions de sécurité en place. La coopération aux fins de renforcer les capacités des unités de l'Union africaine avant leur déploiement pourrait donc inclure, entre autres, le partage de meilleures pratiques et une formation spéciale. Par exemple, l'ONU a déjà introduit le Système de préparation des moyens de maintien de la paix, qui s'est révélé utile pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. De notre point de vue, l'Union africaine pourrait s'en inspirer.

Deuxièmement, le Conseil de sécurité, avec d'autres États Membres de l'ONU, a récemment discuté de la question des menaces asymétriques auxquelles les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont désormais confrontées (voir S/PV.7802). Ces discussions, tout comme les rapports pertinents sur les opérations de maintien de la paix, ont clairement montré que les missions de maintien de la paix des Nations Unies ne sont pas l'outil adapté pour combattre le terrorisme. Nombreux sont ceux qui estiment que des mesures militaires pour lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent relèvent de la responsabilité des gouvernements nationaux et des organisation régionales compétentes. En conséquence, nous considérons qu'il serait très judicieux que l'ONU prodigue ses conseils et apporte ses compétences pour appuyer les initiatives de l'Union africaine.

Troisièmement, au terme des examens dont ont récemment fait l'objet le maintien de la paix et la consolidation de la paix des Nations Unies, il va sans dire, selon nous, que ces activités de l'Organisation doivent être soumises à une approche axée sur la personne. À cet égard, nous estimons que la protection des civils est un facteur déterminant non seulement pour la réussite des opérations des Nations Unies, mais également pour celles de l'Union africaine qui ont été autorisées par le Conseil de sécurité. Il serait donc bon d'envisager d'établir un cadre efficace pour la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme dans les opérations de paix de l'Union africaine. D'après l'expérience engrangée par les Nations Unies en matière de maintien de la paix, il est évident qu'il ne peut y avoir de paix sans droits de l'homme.

Dernier point – mais non le moindre –, à la lumière des récentes résolutions du Conseil et de l'Assemblée générale sur le dispositif de consolidation de la paix, il est important de se pencher à nouveau sur le communiqué publié conjointement en 2015 par le Conseil de paix et de sécurité et le Conseil de sécurité, qui envisage la conduite de missions de terrain ONU-Union africaine conjointes dans les zones de conflit en Afrique. Nous devons envisager d'honorer cet engagement tout en organisant des missions de terrain du Conseil de sécurité, car elles nous semblent être un outil important de prévention des conflits. Inviter les représentants des formations pays de la Commission de consolidation de la paix à prendre part à ces missions pourrait également améliorer l'efficience et l'efficacité des visites du Conseil.

Pour terminer, l'Ukraine tient à réaffirmer sa position : en tant que membre élu du Conseil et en notre qualité d'État observateur auprès de l'Union africaine, nous sommes prêts à contribuer de manière constructive à chacune des initiatives qui visent à renforcer la coopération entre l'ONU et l'Union africaine sur les questions relatives au maintien de la paix, à l'appui à la paix et à la consolidation de la paix sur le continent africain. Les populations souffrent depuis trop longtemps dans de nombreuses régions de ce grand continent, et la communauté internationale a la responsabilité morale de tout faire pour instaurer une paix et une stabilité durables partout où cela s'avérerait nécessaire.

M. Aboulatta (Égypte) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord remercier la présidence sénégalaise du Conseil pour le mois de novembre d'avoir retenu la question de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine parmi celles que le Conseil doit examiner ce mois. C'est l'importance majeure de cette question qui a dicté ce choix, du fait de l'importance d'appliquer dans la pratique le Chapitre VIII de la Charte. Il s'agit en effet de l'un des plus importants partenariats qui existent entre l'ONU et les organisations régionales. Je remercie aussi tous les intervenants de leurs exposés, en particulier M. Kaberuka, que nous appuyons pleinement dans la mission qui lui a été confiée.

La coopération entre l'ONU et les organisations régionales a gagné en importance ces derniers temps à la lumière de la prise de conscience croissante du fait qu'aucune partie ne peut, seule, faire face aux menaces transfrontières à la paix et à la sécurité qui se font jour, en premier lieu le terrorisme et la criminalité organisée. C'est ce qui a incité à adopter de nouvelles approches en matière d'établissement de partenariats aux niveaux régional, continental et international pour relever ces défis, et qui a convaincu du fait que l'option de la coopération, de la coordination et de l'action collective

axée sur la répartition des tâches entre les parties concernées et sur leurs avantages comparatifs respectifs est incontournable si l’on veut atteindre les buts et objectifs communs.

En coopération avec les communautés économiques régionales et avec l’appui des partenaires, en premier lieu des Nations Unies, l’Union africaine a joué ces dernières années un rôle efficace s’agissant de jeter solidement les bases de la sécurité et de la stabilité en Afrique, et ce en renforçant le cadre institutionnel de l’Architecture africaine de paix et de sécurité et en activant ses composantes, en prenant l’initiative de réagir en temps opportun aux crises qui éclatent dans certaines régions du continent par le biais de missions dotées de mandats solides, souples et adaptés à la réalité du terrain. Il s’agit aussi d’adopter des concepts nouveaux allant au-delà du rôle traditionnel de maintien de la paix, comme l’appui aux efforts d’édification de l’État et la lutte contre le terrorisme et autres défis non conventionnels.

À cet égard, je voudrais rendre hommage aux missions africaines pour tous les sacrifices consentis en Somalie, au Mali, en République centrafricaine et ailleurs, et les féliciter d’avoir aidé efficacement à relever les défis de la paix et de la sécurité auxquels sont confrontés l’Afrique et le monde entier. Le renforcement de l’infrastructure de l’Architecture africaine de paix et de sécurité s’est accompagné d’une prise de conscience croissante de l’importance d’appliquer le principe de l’appropriation africaine. En effet, les sommets de l’Union africaine ont adopté des résolutions en vue de renforcer progressivement l’autosuffisance s’agissant de financer ces activités et de rendre opérationnel le Fonds pour la paix, en tant qu’élément central de l’Architecture. Les discussions se poursuivent au sein des organismes compétents de l’Union africaine en vue de mettre en place des mécanismes pratiques et efficaces et d’appliquer ces résolutions de manière à atteindre les objectifs souhaités.

Ces importants développements enregistrés au niveau africain ont coïncidé avec la publication, à l’ONU, du rapport (voir S/2008/813) du Groupe de haut niveau présidé par l’ancien Premier Ministre italien, M. Prodi, et du rapport (voir S/2015/446) du Groupe indépendant de haut niveau chargé d’étudier les opérations de paix, qui traitent des changements intervenus dans la nature et la portée des crises et des conflits internationaux. Cette évolution ouvre la voie à l’élaboration d’une vision intégrée basée sur le concept de pérennisation de la paix et permet de jeter les bases de partenariats nouveaux d’une façon qui aide à trouver des règlements efficaces aux conflits et aux crises. C’est ce qui fait que le partenariat entre l’ONU et l’UA revêt précisément une importance particulière, en cela qu’il permet à l’ONU de relever plus efficacement les défis à la paix et à la sécurité dans le continent, qui représentent près de 70 % des questions inscrites à l’ordre du jour du Conseil de sécurité. À cet égard, je voudrais souligner qu’il importe de s’efforcer de tenir compte des conclusions auxquelles sont parvenues ces examens ainsi que de mettre en œuvre les recommandations figurant dans les rapports, ainsi que de faire fond sur les efforts visant à renforcer l’Architecture africaine de paix et de sécurité et ce afin d’impulser, d’approfondir et de renforcer le partenariat institutionnel qui existe entre l’ONU et l’UA.

Ce partenariat stratégique doit être basé sur le partage des responsabilités et des charges et permettre l’élaboration de plans d’action définis afin de garantir un financement durable et prévisible des opérations de paix menées par l’Union africaine et de renforcer les capacités africaines en matière de diplomatie préventive, de médiation, de reconstruction des pays sortant d’un conflit et de consolidation de la paix. Il importe aussi de renforcer le partenariat institutionnel entre le Secrétariat de l’ONU et la Commission de l’Union africaine de manière à favoriser la mise en œuvre des programmes et projets convenus dans le cadre de la coopération entre les deux parties. Il convient aussi de doter le Bureau de l’Organisation des Nations Unies auprès de l’Union africaine des ressources nécessaires pour lui permettre de s’acquitter de sa mission en tant que de point de liaison entre les deux organisations.

Pour finir, je voudrais réaffirmer que l’Égypte, en tant que membre de l’ONU et de l’Union africaine, est déterminée à participer de façon efficace aux efforts visant à renforcer le partenariat entre les deux organisations, car elle est convaincue que c’est là le meilleur moyen de faire face aux nouveaux types de menaces complexe et multidimensionnelles auxquelles sont confrontés l’Afrique et le monde entier. Je voudrais réaffirmer aussi que l’Égypte mettra tout en œuvre pour appuyer l’action menée par M. Kaberuka dans le cadre de la mission qui lui a été confiée.

Mme Carrión (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Nous saluons votre présence au présent débat, Monsieur le Président, et félicitons la présidence sénégalaise de l’avoir organisé. Nous remercions M. Wane,

M. António, M. Menkerios et M. Kaberuka de leurs exposés respectifs.

L’Uruguay est d’avis que la coopération entre l’Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales est un outil inestimable pour renforcer la sécurité collective dans un monde de plus en plus en proie aux troubles et confronté à des menaces complexes et multidimensionnelles. C’est pourquoi la coopération entre les États est essentielle pour la prévention et le règlement pacifique des conflits. Les organisations régionales jouent de plus en plus un rôle important dans la consolidation de la paix et de la sécurité internationales, en ce qu’elles apportent une compréhension en profondeur de leurs régions respectives, qu’elles sont plus sensibles aux réalités locales et en possèdent une meilleure connaissance, ce qui leur permet de réagir plus efficacement aux problèmes et aux conflits qui affectent leurs aires géographiques respectives.

Dans le cas spécifique de l’Afrique, la coopération entre l’ONU et l’Union africaine s’avère nécessaire et indispensable étant donné les situations de conflit complexes qu’on dénombre sur le continent, qui se caractérisent par des menaces asymétriques, la propagation de l’extrémisme violent et du terrorisme, le tout accompagné dans de nombreux cas par une crise humanitaire et des violations massives des droits de l’homme.

À cet égard, nous apprécions vivement les efforts que l’Union africaine déploie avec enthousiasme pour instaurer la paix et le développement en Afrique. Nous nous félicitons également des progrès enregistrés dans sa coopération avec l’ONU, même si nous considérons qu’il convient de renforcer davantage cette relation grâce à des consultations et des échanges plus fréquents de manière à développer une compréhension commune des conflits et de formuler des stratégies conjointes. En ce sens, nous sommes convaincus que le projet de résolution (S/2016/977) qui sera adopté tout à l’heure, contribuera à cet effort.

L’une des grandes faiblesses du dispositif, selon le rapport Ramos-Horta (voir S/2015/446), a trait au financement de cette alliance stratégique. C’est pourquoi nous estimons qu’il est souhaitable que l’ONU et l’Union africaine redoublent toutes deux leurs efforts pour mettre en place des mécanismes prévisibles, souples et durables capables d’étayer réellement les opérations d’appui à la paix menées par l’Afrique.

En outre, étant donné que la prévention des conflits est une priorité majeure, il convient de rappeler que le rapport du Groupe consultatif d’experts sur l’examen du dispositif de consolidation de la paix (voir S/2015/490) insiste sur le fait que les efforts de consolidation de la paix doivent être soutenus par des ressources prévisibles et durables.

Tout en reconnaissant le rôle premier du Conseil de sécurité sur les questions relatives à la paix et à la sécurité internationales, il convient néanmoins de définir précisément les fonctions complémentaires que peuvent assumer les deux organisations, selon leurs capacités, leur influence et leur expérience respectives, afin de garantir une action cohérente dans les divers contextes. Par exemple, les efforts de médiation, de facilitation et les bons offices de l’Union africaine dans plusieurs pays, notamment au Soudan, au Soudan du Sud, au Burundi et en République démocratique du Congo, doivent être en harmonie avec les efforts et les décisions du Conseil de sécurité, et les compléter.

Un domaine dans lequel nous pensons que la coopération entre l’ONU et l’Union africaine doit continuer de progresser est celui des droits de l’homme et du droit humanitaire. À cet égard, nous tenons à exprimer notre appui au Bureau des Nations Unies auprès de l’Union africaine et au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l’homme pour leur action en faveur du renforcement de la capacité opérationnelle du personnel civil, militaire et de police des opérations de maintien de la paix en insistant sur l’importance centrale des droits de l’homme dans ces opérations.

Notre pays accorde une grande importance au rôle des opérations de maintien de la paix, en particulier en Afrique où sont déployés plus de 60 % d’entre elles, plus de 80 % de tout le personnel de maintien de la paix des Nations Unies en uniforme, et où plus de 80 % du budget annuel du maintien de la paix va aux missions présentes sur ce continent.

Il convient de souligner que ces 10 dernières années, l’alliance entre l’ONU et l’Union africaine a parcouru un long chemin, avec la mise en place de divers types de collaboration au sein de missions concrètes, comme au Mali, en République centrafricaine, en Somalie et au Soudan. Le succès des opérations de paix passe de plus en plus par une coopération solide entre les deux organisations. Ainsi, le processus de formulation des mandats nécessite que toutes deux œuvrent clairement dans la même direction.

Enfin, nous reconnaissons que cette alliance stratégique entre l'ONU et l'Union africaine a surtout progressé dans le domaine du développement de mécanismes de coopération concernant, entre autres, la prise de décisions de manière consultative; l'analyse, la planification, le suivi et l'évaluation en commun; une approche intégrée à tous les stades des conflits; les efforts de prévention ainsi que la transparence et la responsabilité. Ces avancées qu'il faut continuer de perfectionner et d'adapter aux nouvelles réalités peuvent servir d'exemple et de modèle pour la mise en place et le renforcement d'alliances entre l'ONU et d'autres organisations régionales, en encourageant les synergies et la complémentarité, tout en respectant en permanence les caractéristiques et les compétences propres à chacune.

C'est ainsi qu'on pourra exploiter et développer le potentiel de ces organisations qui, selon le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, sont des piliers essentiels de l'action de l'ONU dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

M. Ibrahim (Malaisie) (*parle en anglais*) : Ma délégation se joint aux autres membres du Conseil pour remercier le Sénégal d'avoir convoqué le débat d'aujourd'hui, et vous remercie, Monsieur le Ministre, de le présider. Nous tenons également à adresser nos remerciements à tous les intervenants pour leurs différents exposés. Nous remercions enfin le Secrétaire général de son rapport (S/2016/780), qui situe plus en détail le contexte du sujet dont nous débattons aujourd'hui.

La Malaisie demeure attachée à la poursuite du renforcement et de la consolidation du partenariat global entre l'ONU et l'Union africaine, en particulier sur les questions relatives à la paix et à la sécurité en Afrique. Ce partenariat global peut grandement contribuer au renforcement des efforts collectifs que nous déployons en permanence pour maintenir la paix et la sécurité internationales. À cet égard, ma délégation rend hommage au travail du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, qui joue un rôle déterminant dans le renforcement du partenariat entre les deux organisations.

Toutefois, et bien qu'il y ait eu des progrès notables pour améliorer la coopération entre l'ONU et l'Union africaine ces dernières années, davantage peut être fait pour rendre ce partenariat véritablement utile, efficace et productif. Il est donc impératif que cette coopération continue d'être sous-tendue, entre autres, par un même objectif stratégique et un partage clair des responsabilités, sur la base d'évaluations conjointes et afin que les décisions prises par l'ONU et par l'Union africaine se renforcent et se complètent les unes les autres.

De toute évidence, les enseignements tirés de l'expérience et les pratiques optimales en matière de coopération entre les deux organisations doivent être partagés à un rythme régulier par l'intermédiaire d'un mécanisme structuré dans le but de pouvoir améliorer concrètement et de manière tangible le fonctionnement opérationnel sur le terrain et d'éviter les chevauchements et doubles emplois, notamment grâce à des échanges de secrétariat à secrétariat plus fréquents.

Les examens d'ensemble du dispositif de consolidation de la paix, des opérations de paix des Nations Unies et de l'application de la résolution 1325 (2000), réalisés l'année dernière, ont été une occasion fort bienvenue de réfléchir aux voies et moyens de renforcer la coopération dans des domaines d'intérêt commun pour l'ONU et l'Union africaine, en particulier la promotion et la pérennisation de la paix. Nous continuons d'attacher beaucoup d'importance au suivi et à la mise en œuvre des recommandations issues de ces examens, en coordination et en coopération avec tous les partenaires et parties prenantes.

Bien que la gestion des conflits demeure une fonction essentielle de l'ONU et des organisations régionales, il y a eu récemment un regain – que ma délégation appuie pleinement – en faveur du renforcement de l'action collective pour empêcher que les conflits ne se transforment en menace à part entière à la paix et à la sécurité internationales.

À cet égard, la Malaisie reste convaincue que la prévention des conflits doit demeurer une priorité de la coopération entre l'ONU et l'Union africaine. Nous devons améliorer plus avant l'efficacité de la diplomatie préventive ONU-Union africaine, qui doit tendre à des actions plus coordonnées, y compris en permettant de détecter de manière précoce les crises potentielles et d'agir rapidement pour les désamorcer.

Nous estimons nous aussi que les acteurs régionaux, qui prennent déjà une part plus importante dans le développement de la région à laquelle ils appartiennent, ont la capacité de contribuer de manière considérable à la paix, à la sécurité et au développement. Il faut encourager l'ONU à mettre à profit les avantages comparatifs des organisations régionales, qui possèdent

une meilleure connaissance des dynamiques et des causes profondes des conflits dans leur région respective. Quoi qu’il en soit, il importe de garder à l’esprit les expériences récentes en République centrafricaine, au Mali et en Somalie notamment, qui ont mis en lumière certains domaines et défis importants qui pèsent lourd sur les limites et les capacités des organisations régionales dans des situations difficiles. En l’absence d’un appui adéquat en termes de ressources financières et de renforcement des capacités, la capacité d’exécution ne sera pas à la hauteur des aspirations et des objectifs des organisations régionales, en particulier dans les situations difficiles et dangereuses. Il est tout aussi important d’éviter que le partage des charges ne se transforme en déplacement de la charge en nourrissant des attentes irréalistes à l’égard d’organisations régionales dont les capacités ne sont pas encore pleinement constituées.

Dans ce contexte, la Malaisie remercie et félicite l’Union africaine d’avoir décidé de jouer un rôle de chef de file en prenant les rênes du programme de paix et de sécurité dans la région. Nous constatons toutefois que ses ambitions sont gravement entravées par l’absence de ressources adéquates, notamment en termes d’un financement souple, durable et prévisible. Nous saluons et appuyons pleinement les efforts et les engagements de l’Union africaine visant à renforcer son autonomie dans ce domaine. Pour ces raisons, nous nous félicitons des positions audacieuses et tournées vers l’avenir adoptées par les dirigeants de l’Union africaine lors du vingt-septième Sommet de l’Union africaine tenu à Kigali en juillet, pour mettre en place et opérationnaliser le Fonds pour la paix de l’Union africaine. Par conséquent, c’est avec plaisir que nous appuyons le projet de résolution (S/2016/977) déposé conjointement par le Sénégal et les États-Unis, qui sera adopté aujourd’hui. Nous estimons qu’en adoptant à l’unanimité ce projet de résolution, le Conseil adressera un message d’appui fort aux États membres de l’Union africaine. Nous sommes convaincus que ce projet de résolution est une mesure nécessaire pour consolider davantage la coordination et la coopération étroites qui existent entre les deux organisations.

Pour terminer, nous espérons que le débat d’aujourd’hui donnera lieu à davantage d’idées et de stratégies permettant d’approfondir et de renforcer la coopération entre l’ONU et l’Union africaine en vue de renforcer la capacité de la communauté internationale et des organisations régionales de réagir plus efficacement aux menaces émergentes en Afrique et au-delà.

Le Président : Je donne maintenant la parole à S. E. M. João Pedro Vale de Almeida, Chef de la délégation de l’Union européenne auprès de l’Organisation des Nations Unies.

M. Vale de Almeida : J’ai l’honneur de prendre la parole au nom de l’Union européenne et de ses 28 États membres. La Turquie, l’ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Serbie et l’Albanie, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d’association et candidat potentiel; ainsi que l’Ukraine, la République de Moldava, l’Arménie et la Géorgie se rallient à la présente déclaration.

Permettez-moi tout d’abord, Monsieur le Président, de vous remercier d’avoir pris l’initiative d’organiser ce débat sur un sujet si important et pour la très bonne note de présentation (S/2016/966, annexe). Je voudrais remercier aussi les représentants de l’Organisation des Nations Unies et de l’Union africaine qui sont présents et qui nous ont aussi fait des présentations très utiles.

L’Union européenne encourage et soutient l’intensification de la coopération en matière de sécurité et de maintien de la paix entre l’ONU et l’Union africaine, telle qu’elle s’est développée au cours des 10 dernières années, depuis le lancement en 2006 du programme-cadre décennal des Nations Unies de renforcement des capacités de l’Union africaine. Pour sa part, l’Union européenne a toujours défendu un multilatéralisme efficace et s’est attachée au renforcement de sa coopération avec l’ONU et les organisations régionales, notamment l’Union africaine. Nous avons également investi dans une coopération triangulaire solide afin de répondre aux défis immédiats mais également de développer des capacités dans une perspective globale et de long terme. La valeur ajoutée de cette coopération est clairement illustrée par les résultats de nos efforts conjoints en Somalie, au Mali et en République centrafricaine, comme dans d’autres parties de l’Afrique.

En second lieu, nous tenons à exprimer notre profonde gratitude pour la contribution de l’Afrique à la difficile tâche du maintien de la paix, que ce soit en tant que Casques bleus ou dans le cadre d’une force régionale. Comme tous les pays fournisseurs de contingents le savent, cette contribution va parfois de pair avec un coût humain tragique.

Nous nous félicitons des revues conduites en 2015 sur les opérations de maintien de la paix, l’architecture de consolidation de la paix et la mise

en œuvre de la résolution 1325 (2000). Nous espérons que les travaux de suivi comprendront notamment des mesures concrètes destinées à améliorer l’architecture de sécurité mondiale, dans le plein respect du rôle des organisations régionales et du partenariat des Nations Unies avec l’Union africaine. L’Union européenne promeut également l’engagement de l’ONU et des organisations régionales auprès de la société civile pour la consolidation de la paix, la prévention des conflits et la médiation.

L’Union européenne et l’Union africaine entretiennent de longue date un partenariat solide dans le domaine de la paix et de la sécurité. Parmi les cinq priorités identifiées lors du quatrième sommet Afrique-Union européenne en 2014, la coopération en matière de paix et de sécurité est de loin la plus importante des cinq identifiées, notamment d’un point de vue financier. Notre engagement politique et financier constant en soutien aux opérations de paix sous conduite africaine sur le continent devrait être réaffirmé au plus haut niveau lors du prochain sommet Afrique-Union européenne en Côte d’Ivoire en novembre prochain. La poursuite de notre engagement financier a été récemment illustrée par le déblocage, au mois d’août, de 50 millions d’euros au profit de la Force multinationale mixte dans sa lutte contre Boko Haram, et en septembre, de 178 millions d’euros pour la Mission de l’Union africaine en Somalie (AMISOM). Des consultations sont en cours à Bruxelles sur le prochain montant qui sera débloqué en faveur de l’AMISOM, qui servira à financer la solde de ses troupes jusqu’en mars 2017.

Plus de 2 milliards d’euros ont été versés par l’Union européenne à l’Union africaine par l’intermédiaire de la Facilité de soutien à la paix pour l’Afrique depuis que cet instrument a été créé en 2004. La plupart de ces ressources sont consacrées au soutien des opérations africaines de paix, qui ont joué un rôle fondamental dans le maintien de la paix et la stabilité du continent. Le soutien financier de l’ensemble de l’Union européenne à la paix et à la sécurité en Afrique va bien entendu bien au-delà de cet instrument et comprend également la coopération nationale et régionale des États Membres. Or, les ressources de la Facilité de soutien à la paix pour l’Afrique sont fortement sollicitées. À la seule Mission de l’Union africaine en Somalie, l’Union a versé plus d’un milliard d’euros à la fin de 2015. À ce rythme, la Facilité e soutien à la paix pour l’Afrique ne sera bientôt plus en mesure de continuer à soutenir l’AMISOM, et de répondre en même temps aux nouvelles priorités qui pourraient apparaître.

(*l’orateur poursuit en anglais*)

Il est de plus en plus largement admis que l’Afrique et l’Union européenne doivent œuvrer de concert pour faire face à la menace du terrorisme, qui ne connaît pas de frontières. Le terrorisme représente pour plusieurs pays africains une menace existentielle, qu’il faut contrer en renforçant la coopération internationale. Ce danger asymétrique exige de perfectionner les approches actuelles, ce qui appelle une riposte sécuritaire à long terme et des déploiements de troupes à long terme. Pour ce faire, il faut garantir de plus en plus un financement durable – ce qui est difficile à réaliser uniquement au moyen de la Facilité de soutien à la paix pour l’Afrique.

L’Union européenne se félicite de la décision importante prise durant le Sommet de l’Union africaine tenu en juillet à Kigali, de financer le Fonds pour la paix de l’Union africaine en instaurant un prélèvement de 0,2 % sur certaines importations, qui serait alloué automatiquement à l’Union africaine. La mobilisation de ressources africaines additionnelles est un signe de la forte ambition et de la volonté d’appropriation du continent. Les Ministres des finances des pays de l’Union africaine, réunis à Addis-Abeba en septembre, ont pris des mesures importantes vers l’application de la décision toute nouvelle prise au sommet de l’UA à Kigali. Nous attendons avec intérêt le lancement officiel du fonds, prévu pour le prochain Sommet de l’UA, en janvier 2017. Dans ce contexte, je tiens à saluer le rôle de M. Kaberuka, qui en est président, et le bon travail que nous sommes en train de mettre en route avec lui.

L’UE suit aussi avec intérêt l’issue de la retraite du Comité des politiques et de la sécurité de l’Union africaine, qui s’est tenue à Lusaka du 7 au 10 novembre; une feuille de route ambitieuse mais néanmoins réalisable lui a été soumise, en tant que jalon vers la concrétisation des aspirations des Africains au continent qu’ils veulent, telles que précisées dans l’Agenda 2063, en particulier l’aspiration 4 à une Afrique pacifique et sécurisée.

L’Union européenne reconnaît la nécessité de réorienter notre appui financier vers des capacités plus pratiques et matérielles comme la logistique et le déploiement. Le financement de la Facilité de soutien à la paix pour l’Afrique a servi pour l’essentiel à payer les forces africaines servant dans des opérations de soutien à la paix, ces montants étant versés à leurs gouvernements par le biais de l’Union africaine. Si ce financement demeure indispensable, et important dans certains cas, il est nécessaire d’améliorer la complémentarité et la synergie entre le soutien à la Facilité et l’Architecture

africaine de paix et de sécurité. Pour cette raison, dans l'avenir, le soutien à la Facilité sera orientée davantage vers la prévention et la médiation, et son soutien aux opérations de paix se déplacera du financement de la paie des soldats au bénéfice du renforcement des capacités opérationnelles (logistique, soutien médical, systèmes de communication et d'information) – avec l'objectif de créer des capacités africaines durables pour faire face aux défis lancés à la paix, aujourd'hui et dans l'avenir.

Suite à une demande de l'Union africaine, nous avons accepté de mobiliser des moyens de financement pour la troisième phase du programme de soutien à l'Architecture africaine de paix et de sécurité, qui va du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2018, à hauteur d'un montant voisin de 30 millions d'euros. La troisième phase du programme de soutien suivra la feuille de route de l'Architecture africaine de paix et de sécurité, tout en partant du soutien fourni depuis 2011, et contribuera à renforcer encore les capacités de la Commission de l'Union africaine, des communautés économiques régionales (Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, Communauté d'Afrique de l'Est, Communauté économique des États de l'Afrique centrale, Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, Autorité intergouvernementale pour le développement et Communauté de développement de l'Afrique australe) et de deux mécanismes régionaux (Capacité régionale de l'Afrique du Nord, et Force en attente de l'Afrique de l'Est) pour qu'ils puissent remplir leurs mandats respectifs au titre de l'Architecture africaine de paix et de sécurité.

La feuille de route balise une voie commune vers l'accomplissement de résultats par toutes les parties au titre de l'Architecture africaine de paix et de sécurité afin de réduire les écarts existants, en termes de capacités, dans l'opérationnalisation de l'Architecture. La feuille de route identifie clairement des objectifs et des produits mesurables à atteindre à cette fin dans chacun des domaines prioritaires. Dans le même sens, le quartier général stratégique à Addis-Abeba doit devenir pleinement opérationnel, ce qui est l'un des objectifs du programme d'appui actuel à l'Architecture africaine de paix et de sécurité. L'UE se tient prête à fournir une expertise technique, des technologies et une formation afin d'atteindre cet objectif fort important.

Pour terminer, nous restons fermement attachés à un partenariat toujours plus fort avec l'UA, ainsi qu'à une coopération triangulaire UE-ONU-UA, afin d'installer pleinement des capacités au service d'une paix et d'une sécurité africaines durables, dans le plein respect de l'appropriation africaine.

Le Président : Les membres du Conseil sont saisis du document S/2016/977, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par les États-Unis et le Sénégal.

Le Conseil est prêt à procéder au vote sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Angola, Chine, Égypte, France, Japon, Malaisie. Nouvelle-Zélande, Fédération de Russie, Sénégal, Espagne, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du).

Le Président : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2320 (2016).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Aboulatta (Égypte) (*parle en arabe*) : Ma délégation a appuyé et voté pour la résolution 2320 (2016), car nous sommes conscients de l'importance de renforcer la coopération entre l'ONU et l'Union africaine (UA). Cette coopération est l'une des pierres d'angle du maintien de la paix et de la sécurité internationales, qui est en outre fondé sur le rôle prééminent de l'Union africaine s'agissant de répandre les semences de la paix et de la sécurité en Afrique par le règlement pacifique des conflits, aussi bien que par la fourniture de moyens de financement pour la paix et la sécurité. Mon pays, qui est très fier d'être l'un des membres fondateurs de l'Union africaine, souscrit pleinement à la nécessité de renforcer la coopération entre nos deux organisations – l'ONU et l'UA – dans tous les domaines, en particulier celui de la paix et de la sécurité internationales. Ce partenariat est nécessaire si nous entendons atteindre les objectifs fixés d'un commun accord dans ce domaine, qui rejoignent le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. La résolution 2320 (2016) aborde les questions concernant le financement par l'ONU des opérations de soutien à la paix de l'Union africaine, en particulier le Fonds pour la paix. Elle se réfère aussi à la résolution de l'UA l'engageant à assumer la responsabilité de sa

part du financement des opérations de soutien à la paix, un aspect du concept de l'appropriation africaine de ces opérations de paix, que nous appuyons et dont nous voulons souligner l'importance. Les États membres de l'Union africaine débattent actuellement du cadre des mécanismes pertinents de l'UA afin de préciser davantage la manière dont nous devons définir les moyens d'assurer le financement partagé dont a décidé la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine.

Dans le même esprit, nous prendrons des mesures concrètes et d'exécution facile afin d'ouvrir la porte à ce financement. Sur ce point particulier, ma délégation appelle à une conclusion rapide des débats de l'UA afin que nous soyons à même de définir et d'établir les mesures que l'ONU doit adopter en réponse, de sorte qu'il soit possible d'appuyer les opérations de maintien de la paix et de soutien à la paix. Nous espérons que ceci débouchera sur un financement prévisible, souple et durable et sur un appui aux opérations de paix de l'UA.

M. Iliichev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous sommes convaincus de l'importance de renforcer la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales afin d'assurer la paix et la sécurité sur le continent. La délégation russe a donc voté pour la résolution 2320 (2016). Mais nous sommes obligés de noter que, durant l'élaboration de la résolution, ses coauteurs n'ont pas intégré à son texte un certain nombre d'importants amendements proposés par diverses délégations, dont le nôtre.

Nous sommes très surpris par le refus d'inclure dans la résolution des références aux principes de base du maintien de la paix, que les États Membres ont approuvés maintes fois. Nous ne pouvons nous défaire de l'impression que c'est là un moyen de dissimuler l'intention de déployer des opérations africaines de maintien de la paix contre la volonté des parties hôtes et en violation du principe d'impartialité. Les principes de base universels du maintien de la paix sont contraignants pour toutes les opérations, et d'autant plus pour celles autorisées par le Conseil de sécurité. Le paradoxe à cet égard est que, d'un côté, on demande l'appui de l'ONU, mais que, de l'autre côté, on ignore ces règles établies. La résolution comprend de nombreuses formulations précises qui sont davantage caractéristiques de l'Assemblée générale et de la Cinquième Commission, que du Conseil de sécurité.

Nous appelons l'attention sur le fait qu'il n'y a pas unanimité au sein des délégations africaines du Conseil concernant l'adoption de cette résolution. Or le communiqué du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine publié le 29 septembre prône une telle unité. À notre connaissance, l'Union africaine elle-même n'a pas encore défini les modalités de financement de ses opérations de maintien de la paix, et elle a l'intention de le faire au cours du sommet qui se tiendra en janvier à Addis-Abeba.

Nous n'approuvons pas non plus les méthodes de travail des coauteurs, qui n'ont pas tenu pleinement compte des préoccupations légitimes de plusieurs délégations et se sont entêtés à vouloir utiliser leur propre formulation, ce qui a rendu plus difficile l'obtention d'un consensus sur cette résolution très importante.

La séance est levée à 13 h 10.